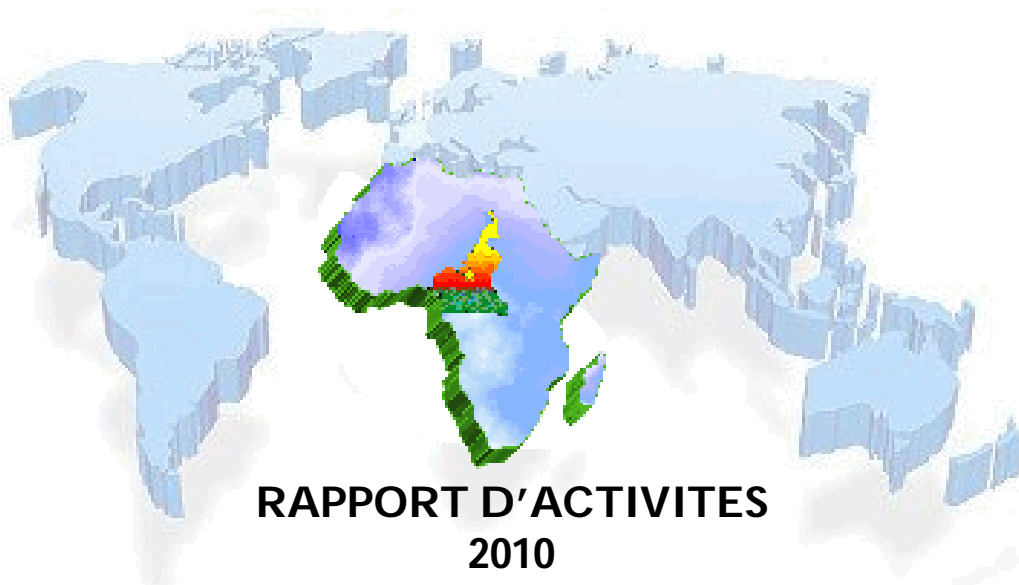


**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

**Conseil National du Crédit**



**RAPPORT D'ACTIVITES  
2010**

**30<sup>ème</sup> Edition**



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
<b>BIP</b>	Budget d’Investissement Public
<b>CAMAIR CO</b>	Cameroun Airlines Corporation
<b>CAMPOST</b>	Cameroon Postal Services
<b>CAMTEL</b>	Cameroon Telecommunication
<b>CASEMF</b>	Cadre d’Analyse et de Suivi des Etablissements de Microfinance
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
<b>CGA</b>	Centre de Gestion Agréé
<b>CNC</b>	Conseil National du Crédit
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de L’Afrique Centrale
<b>CPM</b>	Comité de Politique Monétaire
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi
<b>DTS</b>	Droits de tirage spéciaux
<b>EMF</b>	Etablissement de Microfinance
<b>FIBANA</b>	Fichier Bancaire National des Entreprises
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>MINADER</b>	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Economie Sociale et de l’Artisanat
<b>MINATD</b>	Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PPTTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>SOFREPOST</b>	Société Française d’Etude Postale
<b>SONARA</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>TIAO</b>	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
<b>TISP</b>	Taux d’Intérêt sur les Placements
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l’Afrique Centrale

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>1</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>I.1. ECONOMIE REELLE</b> .....	<b>9</b>
I.1.1. Evolution du secteur réel.....	9
I.1.2. Evolution de la demande globale.....	10
I.1.2.1. Demande intérieure.....	10
I.1.2.2. Demande extérieure.....	11
I.1.3. Evolution de l'offre.....	12
I.1.3.1. Secteur primaire.....	12
I.1.3.2. Secteur secondaire.....	17
I.1.3.3. Secteur tertiaire.....	18
I.1.4. Inflation.....	19
I.1.5. Réformes structurelles.....	19
<b>I.2. FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>21</b>
I.2.1. Politique budgétaire.....	21
I.2.2. Recettes et dépenses budgétaires.....	22
I.2.2.1. Recettes budgétaires.....	22
I.2.2.2. Dépenses budgétaires.....	23
<b>I.3. BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	<b>25</b>
I.3.1. Compte des transactions courantes.....	25
I.3.1.1. Balance des biens.....	26
I.3.1.2. Balance des services.....	26
I.3.1.3. Balance des revenus.....	27
I.3.1.4. Transferts courants.....	27
I.3.2. Compte de capital et d'opérations financières.....	27
I.3.2.1. Compte de capital.....	28
I.3.2.2. Compte d'opérations financières.....	28
I.3.3. Principaux partenaires commerciaux.....	28
<b>DEUXIEME PARTIE : SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE</b> .....	<b>30</b>
<b>II.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE MONETAIRE</b> .....	<b>31</b>
II.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire.....	32

II.1.1.1. Les objectifs de la politique monétaire.....	32
II.1.1.2. Les instruments de la politique monétaire.....	32
<b>II.2. SITUATION MONETAIRE DU CAMEROUN.....</b>	<b>34</b>
II.2.1. Contreparties de la masse monétaire.....	34
II.2.1.1. Avoirs extérieurs nets.....	34
II.2.1.2. Crédit intérieur.....	35
II.2.2. Masse monétaire.....	35
<b>II.3. SITUATION COMPTABLE DU CAMEROUN.....</b>	<b>36</b>
II.3.1. Actif.....	37
II.3.2. Passif.....	38
<b>II.4. MARCHÉ MONETAIRE.....</b>	<b>39</b>
II.4.1. Rappel des principes généraux.....	39
II.4.2. Activités du marché monétaire.....	39
II.4.2.1. Injection de liquidités.....	39
II.4.2.2. Ponction de liquidités.....	40
II.4.3. Activités du marché interbancaire.....	40
<b>II.5. SYSTEME BANCAIRE.....</b>	<b>41</b>
II.5.1. Réseau bancaire.....	41
II.5.2. Activités des banques.....	42
<b>II.5.2.1. Ressources.....</b>	<b>42</b>
<b>II.5.2.2. Crédits.....</b>	<b>44</b>
II.5.3. Normes prudentielles.....	46
<b>II.6. ASSURANCES.....</b>	<b>48</b>
II.6.1. Opérateurs du marché.....	48
II.6.2. Statistiques du marché.....	49
 <b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT.....</b>	 <b>51</b>
<b>III.1. PRESENTATION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT.....</b>	<b>52</b>
<b>III.2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CNC.....</b>	<b>54</b>
<b>III.3. DECISIONS.....</b>	<b>57</b>
 <b>ANNEXES.....</b>	 <b>58</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1</b>	: Contribution de la demande à la croissance réelle (en %)	10
<b>Tableau 2</b>	: Contribution de l'offre à la croissance (en %)	12
<b>Tableau 3</b>	: Evolution des cultures vivrières (en milliers de tonnes)	12
<b>Tableau 4</b>	: Cultures de rente	14
<b>Tableau 5</b>	: Elevage	15
<b>Tableau 6</b>	: Secteur pétrolier	17
<b>Tableau 7</b>	: Evolution de l'inflation	19
<b>Tableau 8</b>	: Recettes budgétaires (en milliards de F CFA)	22
<b>Tableau 9</b>	: Dépenses budgétaires (en milliards de F CFA)	23
<b>Tableau 10</b>	: Balance des paiements (en milliards de F CFA)	25
<b>Tableau 11</b>	: Balance des biens (en milliards de F CFA)	26
<b>Tableau 12</b>	: Balance des services (en milliards de F CFA)	26
<b>Tableau 13</b>	: Balance des revenus (en milliards de F CFA)	27
<b>Tableau 14</b>	: Principaux partenaires commerciaux	29
<b>Tableau 15</b>	: Situation monétaire (en milliards de F CFA)	34
<b>Tableau 16</b>	: Situation comptable résumée de la BEAC au Cameroun (en milliards de F CFA)	36
<b>Tableau 17</b>	: Injections de liquidité (en milliards de F CFA)	39
<b>Tableau 18</b>	: Ponctions de liquidité (en milliards de F CFA)	40
<b>Tableau 19</b>	: Evolution des opérations sur le marché interbancaire (en milliards de F CFA)	40
<b>Tableau 20</b>	: Nombre d'agences/guichets par banque	41
<b>Tableau 21</b>	: Nombre d'agences par région	42
<b>Tableau 22</b>	: Dépôts par type de comptes (en milliards de F CFA)	42
<b>Tableau 23</b>	: Dépôts par type de clientèle (en milliards de F CFA)	43
<b>Tableau 24</b>	: Crédits par type de comptes (en milliards de F CFA)	44
<b>Tableau 25</b>	: Crédits par type de clientèle (en milliards de F CFA)	45
<b>Tableau 26</b>	: Crédits par secteur d'activité (en milliards de F CFA)	46
<b>Tableau 27</b>	: Evolution du nombre de banques respectant les normes prudentielles	46
<b>Tableau a.1</b>	: Données statistiques de base	66
<b>Tableau a.2</b>	: Balance des paiements résumée (en milliards de F CFA)	68
<b>Tableau a.3</b>	: Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux	69
<b>Tableau a.4</b>	: Liste des banques et établissements financiers en activité en 2010	71

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1.1</b> : Evolution de la contribution de la demande intérieure à la croissance réelle (%).....	10
<b>Graphique 1.2</b> : Evolution de la contribution de la demande extérieure à la croissance réelle (%) .....	11
<b>Graphique 1.3</b> : Evolution de la production animale (en milliers de têtes) .....	16

## INTRODUCTION

Au cours de l'année 2010, les performances de l'économie camerounaise se sont légèrement améliorées par rapport à 2009, grâce à la bonne tenue des cours des matières sur les marchés internationaux. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 2 % en 2009 à 2,4 % en 2010, dans un environnement caractérisé par la forte progression des cours de toutes les matières premières exportées par le Cameroun. Cette légère amélioration s'explique essentiellement par la chute de la production du pétrole brut, qui représente la première source de devises pour l'économie camerounaise et le principal mécanisme alternatif de renflouement du budget de l'Etat. La demande intérieure a été le principal soutien des activités, en raison notamment des paiements importants effectués par l'Etat au titre de l'apurement de la dette intérieure, les aides aux secteurs de l'éducation et de la santé, et également l'organisation des cérémonies du cinquantenaire de l'indépendance du pays.

Concernant le **niveau général des prix** à la consommation, les pressions inflationnistes ont été contenues, malgré les mauvaises conditions climatiques qui ont perturbé les récoltes.

Dans l'optique de l'implémentation de la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat pour la **modernisation des finances publiques**, le projet de guide méthodologique de budgétisation par programme et l'avant-projet de textes d'application du décret portant réglementation sur la comptabilité publique ont été élaborés. Cette réforme engagée depuis 2007 s'est davantage concrétisée par l'élaboration et le lancement en 2010 du Document de Stratégie pour la Croissance et l'emploi (DSCE). Pour éviter entre autres, d'accumuler des arriérés qui pénalisent les créanciers de l'Etat, minimiser le report de dépenses à l'exercice 2011, tenir compte d'une activité économique moins soutenue que prévue, les estimations de recettes ont été actualisées par une ordonnance portant Loi de finances rectificative. Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 520,6 milliards, le budget révisé a été en baisse de 49,4 milliards par rapport à celui de la Loi de finances initiale.

Au niveau de la **douane**, une nouvelle version de l'application informatique SYDONIA a été mise en place et un suivi des containers en transit par GPS a été instauré. Dans le domaine des impôts, le nombre d'entreprises bénéficiant du régime dérogatoire a été réduit, et les exonérations sont limitées aux produits ayant un impact direct sur le niveau de vie des couches vulnérables. Ces réformes ont eu pour impact immédiat, la réduction du recul des recettes budgétaires totales qui se sont établies à 2 066,8 milliards en 2010, soit 506,1 milliards de recettes pétrolières et 1 560,7 milliards de recettes non pétrolières.

Comptant 13 banques, le **système bancaire** a évolué dans un environnement favorable. Les dépôts de la clientèle des banques ont atteint 2 400,3 milliards au 31 décembre 2010. Ils ont aussi connu une augmentation

continue au cours des cinq dernières années, s'élevant respectivement à 1 360,4 milliards, 1 542,9 milliards, 1 766,1 milliards, 1 965,1 milliards et 2 153 milliards en fin d'exercice 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009. Dominés par les crédits à court terme (34,2 %), les crédits bancaires accordés à la clientèle se chiffrent quant à eux à 1 548,3 milliards au 31 décembre 2010. Ils enregistrent un accroissement de 61,3 % depuis le 31 décembre 2005.

Concernant **les assurances**, le secteur a enregistré une production globale de 127,9 milliards, en hausse de 8,3 % par rapport à l'année 2009 qui avait enregistré 118,1 milliards. La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages, qui représentent 75,7 % du marché, contre 75,8 % en 2009.

En ce qui concerne le **commerce extérieur**, en 2010, l'Union Européenne est demeurée le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 41 % des échanges en valeur. Elle est suivie par l'Asie Orientale (18,3 %), la zone CEMAC (8 %), l'Amérique du Nord (4,7 %), l'Afrique de l'Ouest 3,4 % et l'Amérique Latine (2,6 %). Le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire depuis 2006, après avoir atteint 83,1 milliards en décembre 2005. Suite à la dégradation du déficit du compte courant, cet excédent a cependant baissé de 118,9 milliards entre décembre 2006 et décembre 2010, passant ainsi respectivement de 241,2 milliards à 122,3 milliards.

C'est dans ce contexte que le Conseil National du Crédit, au cours de l'année 2010, a pris des textes réglementaires et engagé la réalisation d'importants projets. Parmi ces projets, on peut citer notamment la Centrale des Incidents de Paiements (CIP), le Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANA) et le Cadre de Suivi et d'analyse de l'Activité des EMF (CASEMF). S'agissant des PME, tenant compte du potentiel de ce secteur et considérant le fait que l'ensemble des initiatives menées par les différents départements ministériels, les partenaires au développement, les ONG et les autres intervenants dans le cadre de l'encadrement et du financement de la PME demeurent parcellaires et n'impulsent pas à suffisance le développement véritable de ces entreprises, le Conseil a créé en son sein une plateforme de concertation et d'orientation pour le développement de la PME.



**PREMIERE PARTIE :**  
**ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE**

## **I.1. ECONOMIE REELLE**

En 2010, on a relevé une amélioration des performances l'économie camerounaise par rapport à 2009, grâce à la bonne tenue des cours des matières sur les marchés internationaux. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 2 % en 2009 à 2,4 % en 2010. Cette faible évolution dans un environnement caractérisé par la forte progression des cours de toutes les matières premières exportées par le Cameroun s'explique essentiellement par la chute de la production du pétrole brut qui représente la première source de devises pour l'économie camerounaise et le principal mécanisme alternatif de renflouement du budget de l'Etat, acteur le plus important dans la sphère économique nationale. Les activités ont principalement été soutenues par la demande intérieure, en liaison avec les paiements importants effectués par l'Etat au titre de l'apurement de la dette intérieure, les aides aux secteurs de l'éducation et de la santé, et également l'organisation des cérémonies du cinquantenaire de l'indépendance du pays. Par ailleurs, les pressions inflationnistes ont été contenues, malgré les mauvaises conditions climatiques qui ont perturbé les récoltes, ceci grâce au maintien de l'essentiel des mesures qui avaient été prises dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Au plan des réformes structurelles, la mise en œuvre des mesures contenues dans la lettre d'intention du 18 juin 2009 s'est poursuivie et le Cameroun a amélioré sa place dans le classement « Doing business » de la Banque Mondiale.

### **I.1.1. Evolution du secteur réel**

Au cours de l'exercice 2010, les effets récessifs de second tour de la crise financière internationale de 2008 se sont dissipés, et l'économie camerounaise a amorcé une reprise, tirant profit de la bonne tenue du marché international des matières premières agricoles. Ce mouvement de reprise est toutefois resté assez timide, du fait de certains goulots d'étranglement qui continuent à retarder l'enclenchement d'une réelle dynamique d'expansion. Il s'agit notamment du déficit énergétique, de la contrebande, des pressions parafiscales et aussi des problèmes de gouvernance qui minent progressivement la gestion de certaines entreprises privées.

En termes réels, le taux de croissance du PIB est ainsi passé de 2 % en 2009 à 2,4 % en 2010, et le Produit Intérieur Brut (PIB) en francs courants s'est établi à 11 899,5 milliards, contre 11 284,6 milliards l'année précédente. Compte tenu du taux de croissance démographique et de l'évolution de l'inflation, le PIB réel par habitant a cependant reculé de 2,75 %. Le taux d'inflation mesuré par l'indice national des prix à la consommation finale des ménages a enregistré une baisse, significative, s'établissant à 1,1 % contre 3 % un an plus tôt.

## I.1.2. Evolution de la demande globale

Tableau 1 : Contribution de la demande à la croissance réelle (en %)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>2,3</b>	<b>3,2</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>
<b>Demande intérieure</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>3,8</b>	<b>8,0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>
Consommation	2,7	4,3	2,7	7,4	-1,9	4,0
Consommation publique	0,1	0,4	0,5	0,8	0,0	1,0
Consommation privée	2,6	3,9	2,2	6,6	-1,8	3,1
<b>Investissements bruts</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>	<b>-2,3</b>
Formation brute de capital fixe	0,1	-2,2	1,1	0,6	2,2	-2,3
Investissement public	-0,3	0,1	0,9	0,0	1,1	-0,9
Investissements privés	0,4	-2,3	0,2	0,7	1,1	-1,5
<b>Demande extérieure nette</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-4,3</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>
Exportations des biens et services	-0,7	-0,7	1,7	-1,6	0,3	-0,2
Importations des biens et services	0,1	1,9	-1,5	-2,7	1,5	0,9

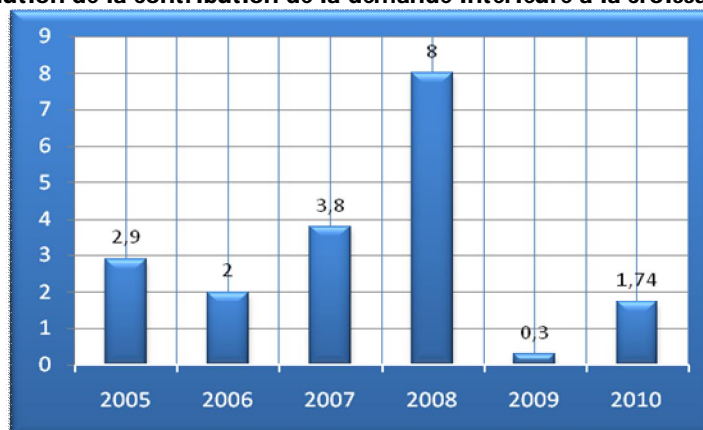
Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

En 2010, la demande intérieure a continué à être le principal moteur de la croissance de l'économie camerounaise, soutenue essentiellement par la consommation privée, tandis que la demande extérieure a contribué positivement à la croissance, avec un apport de 0,7 % seulement.

### I.1.2.1. Demande intérieure

Au niveau de la demande intérieure, l'apport de la **consommation globale** à la croissance a été de 4 % en décembre 2010 contre -1,9 % en décembre 2009. La forte progression de la consommation relevée en fin d'exercice 2010, résulte principalement de la vigueur de la *consommation privée*, dont la hausse est liée aux importants revenus distribués tant par les entreprises que par les administrations publiques, dans le cadre de l'exécution des travaux d'assainissement et d'embellissement des villes du Cameroun, et aux revalorisations salariales que la quasi-totalité des entreprises privées a effectué à l'issue de la signature de nouvelles conventions collectives telles qu'obtenues par les syndicats après les hausses de salaires intervenues dans la fonction publique en 2008.

Graphique 1.1 : Evolution de la contribution de la demande intérieure à la croissance réelle (%)



Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

La *consommation publique* a, quant à elle, fourni une contribution de 1 % en décembre 2010 à la croissance, tandis que cette participation était nulle en 2009. Cette évolution serait imputable à l'augmentation des dépenses de biens et services, grâce à l'amélioration de la consommation des ressources issues de l'allègement de la dette.

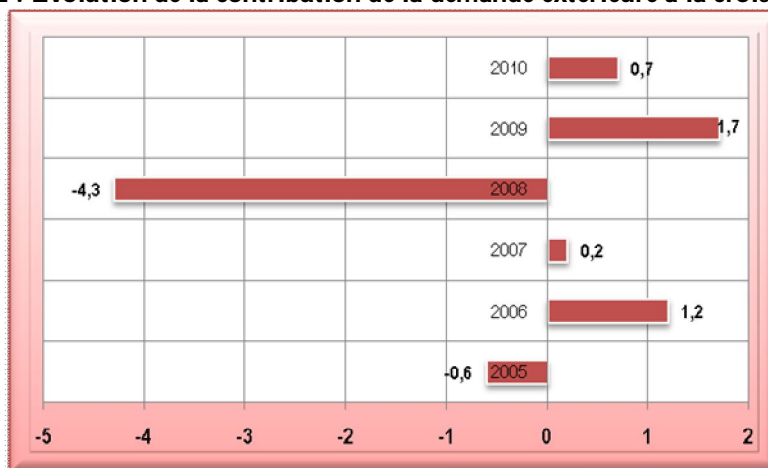
S'agissant des **investissements bruts**, leur apport à la croissance s'est nettement replié en 2010 pour chuter à -2,3 % contre 2,2 % en 2009. Cette mauvaise performance est essentiellement imputable à la formation brute de capital fixe du secteur privé non pétrolier. Les dépenses d'équipement de l'Etat ont, pour l'essentiel, porté sur les travaux d'implantation des chantiers de construction des infrastructures portuaires, de production d'électricité et d'exploitation minière. Malgré les investissements engagés dans les secteurs de l'électricité et de la téléphonie mobile, la participation des investissements privés à la croissance a été négative, passant de 1,1 % en 2009 à -1,5 % en 2010. En effet, à cause de l'instabilité dans l'approvisionnement en eau et en électricité, de la contrebande et du sentiment d'insécurité fiscale, certains gros investissements, gelés en 2008 du fait de la crise financière, n'ont pu démarrer.

La contribution des investissements du secteur pétrolier est également devenue négative en se situant à -0,1 % contre 0,3 % un an plus tôt.

### I.1.2.2. Demande extérieure

La demande extérieure nette a apporté une contribution positive de 0,7 % à la croissance en 2010, bien qu'elle soit en nette baisse par rapport à l'année précédente (+1,7 %). En revanche, par rapport à 2008, la contribution de la demande extérieure à la croissance réelle est en augmentation de 5 points.

Graphique 1.2 : Evolution de la contribution de la demande extérieure à la croissance réelle (%)



Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

### I.1.3. Evolution de l'offre

En 2010, la croissance a été soutenue par le secteur tertiaire. Pour la première fois, la contribution du secteur primaire a été négative, ceci à cause de la chute de la production de pétrole brut.

Tableau 2 : Contribution de l'offre à la croissance (en %)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Secteur primaire</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>
Agriculture des produits vivriers	0,4	0,4	0,7	0,6	0,7	0,8
Agriculture industrielle d'exportation	0,0	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0
Elevage, Chasse et Piégeage	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Pêche	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Sylviculture	-0,1	0,2	0,6	-0,2	-0,2	0,1
Pétrole	-0,7	0,5	-0,1	-0,2	-0,3	-1,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>
Industries	0,4	-0,1	0,2	0,4	0,4	0,8
Electricité, Gaz et Eau	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Bâtiments et Travaux Publics	0,0	0,1	0,2	0,1	0,4	-0,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>2,3</b>
Transport et Communication	0,6	0,9	0,6	0,6	0,6	0,3
Commerce, Hôtel et Restaurants	0,5	0,4	0,7	1,2	1,2	0,7
Autres services marchands et ajust.	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,0
Services non marchands	0,1	0,3	0,5	0,3	-1,5	1,2

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

#### I.1.3.1. Secteur primaire

La contribution du **secteur primaire** a connu une diminution au cours de l'année 2010. De 0,3 % en 2009, elle est devenue nulle en 2010.

L'*agriculture vivrière* a contribué à la croissance à hauteur de 0,8 % en 2010, soit 0,1 point de plus par rapport à 2009. Cette légère progression est due à la poursuite des actions d'encadrement des paysans, tant pour la production que pour la commercialisation, et à la distribution d'intrants par le MINADER.

Tableau 3 : Evolution des cultures vivrières (en milliers de tonnes)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Céréales</b>						
Maïs	1 178,3	1 249,7	1 354,9	1 394,8	1 661,8	1 828,0
Riz paddy	84,2	89,2	98,3	72,0	123,1	174,1
Mil/Sorgho	764,5	781,3	977,3	1 006,5	1 055,5	1 105,3
<b>Racines et Tubercules</b>						
Manioc	2 776,8	2 837,9	2 939,3	2 882,7	2 941,4	3 024,0
Macabo/Taro	1 240,0	1 267,3	1 398,5	1 481,7	1 490,9	1 570,0
Igname	372,5	380,7	394,1	399,6	399,8	410,0
Pomme de terre	177,8	181,7	220,0	145,0	147,5	150,9
<b>Féculents et autres</b>						
Banane plantain	1 670,7	1 722,5	2 280,0	2 500,6	2 550,3	2 604,1
Banane douce	815,4	841,5	912,8	916,9	933,4	951,2
Oignon	111,8	114,6	104,2	112,4	113,7	113,7
Tomate	639,9	655,2	558,0	572,2	573,6	585,6
Ananas	100,1	102,8	112,7	127,1	128,5	136,8

Source : MINADER

Afin d'accroître la production de cultures vivrières, certaines filières ont bénéficié de plusieurs programmes et projets d'appui, notamment :

- le **Programme National d'Appui à la Filière Maïs**, qui a contribué à la production de 300 tonnes de semences améliorées, à la formation de 250 producteurs et au financement de 258 microprojets de production de semences améliorées ;
- le **Programme National de Développement des Racines et Tubercules**, qui a conduit à la production et à la distribution de 110 000 semences d'ignames ;
- le **Programme de Relance de la filière Plantain**, qui a permis la création de 25 pépinières pour une production de 80 000 plants et 18 champs semenciers de 45 714 plants et a également contribué à la mise à la disposition des planteurs de près de 3,5 millions de rejets de plantain pour une superficie de 2 878 hectares ;
- Le **projet GRASSFIELD**, qui a permis la production de 13 tonnes de semences de prébase de maïs, de 46 tonnes de semences de prébase de riz, de plus de 88,5 tonnes de pommes de terre et de diffuser 160 000 bouture de manioc ;
- Le **projet RUMPI**, qui est à l'origine de la production de 31 tonnes de semences de base de maïs, de près de 5 tonnes de semences améliorées de pomme de terre, de 350 000 boutures de manioc, de 20 000 semences d'ignames et de 41 628 rejets de plantain.

Des programmes et projets ont également porté sur les actions d'encadrement, d'amélioration des infrastructures et du cadre de vie. On peut citer entre autres :

- le **Programme National de Vulgarisation de la Recherche Agricole (PNVRA)**, qui a soutenu 24 325 microprojets et renforcé les capacités de 9 735 organisations paysannes ;
- le **Programme National de Développement des Racines et Tubercules**, qui a permis la construction de 6 magasins de stockage et l'acquisition de 5 moissonneuses mécanisées ;
- le **projet GRASSFIELD** qui a contribué à la formation de 3 500 producteurs en gestion et organisation et 2 500 en système d'information.

En 2010, l'apport de l'*agriculture industrielle d'exportation* à la croissance est demeuré nul comme en 2009.

Tableau 4 : Cultures de rente

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Cacao</b>						
Production (en milliers de tonnes)	183,0	191,6	212,6	229,2	230,0	244,1
Exportations (en milliers de tonnes)	163,7	154,0	131,1	178,1	194,0	193,9
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	856,9	831,7	939,0	1 152	1 853	1 491
<b>Café arabica</b>						
Production (en milliers de tonnes)	11,9	12,3	10,8	10,8	9,5	12,6
Exportations (en milliers de tonnes)	5,7	4,3	3,9	3,3	3,6	3,1
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	1 318,0	1 312,8	1 302,0	1 364,0	2 010,0	2 850,0
<b>Café robusta</b>						
Production (en milliers de tonnes)	31,9	33,4	37,0	39,9	44,9	45,2
Exportations (en milliers de tonnes)	37,6	40,5	46,3	29,6	33,0	44,8
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	660,7	810,3	933,0	1 049,0	1 091,0	1 234,0
<b>Caoutchouc naturel</b>						
Production (en milliers de tonnes)	58,7	61,7	46,8	53,5	52,5	52,5
Exportations (en milliers de tonnes)	41,2	43,2	37,9	32,7	37,6	38,3
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	688,6	1 102,2	1 098,0	1 172,0	1 174,0	1 804,0
<b>Coton graine</b>						
Production (en milliers de tonnes)	353,4	205,9	179,1	111,5	115,7	114,6
<b>Coton fibre</b>						
Production (en milliers de tonnes)	141,4	82,4	73,1	45,6	53,5	53,0
Exportations (en milliers de tonnes)	112,0	86,9	79,4	37,6	57,2	53,6
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	635,5	669,4	669,0	705,5	890,0	1 023,0
<b>Banane</b>						
Production (en milliers de tonnes)	284,4	258,4	233,0	268,8	259,1	277,8
Exportations (en milliers de tonnes)	265,5	256,6	232,9	281,3	254,6	237,9
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	574,9	458,6	497,0	532,0	437,0	487,0
<b>Huile de palme</b>						
Exportations (en milliers de tonnes)	120,8	122,2	113,5	124,0	109,0	116,2

Sources : MINADER, MINFI/DAE, WEO

On relève néanmoins une amélioration de la production des principales cultures de rente en 2010. En passant de 230 032 tonnes en 2009 à 244 077 tonnes en 2010, la production de cacao a augmenté de 6,1 %. La filière café arabica et robusta ont progressé respectivement de, 31,6 % et 0,7 % entre 2009 et 2010. Cet accroissement de la production dans les filières cacao et café, a été soutenu par plusieurs projets, notamment :

- le **Projet d'Appui à la Production et à la Diffusion de Matériel Végétal Cacao/Café** qui a permis la production de 1,6 millions de plants de caféiers arabica, de 408 000 plants de caféiers robusta ;
- le **Projet d'Appui à la Protection du Verger Cacao/Café (PPVCC)**, qui a permis en cinq années d'exécution, la fertilisation de 25 000 hectares de caféiers, le traitement de 200 000 hectares à l'insecticide, de 100 000 hectares au fongicide ;
- le **Projet Semencier Cacao/Café** qui a permis la diffusion de 144 510 boutures de caféiers robusta.

En s'établissant à 52 517 tonnes en 2010, la production de caoutchouc naturel est restée quasiment stable par rapport à 2009. La reprise de l'industrie automobile après la crise financière a favorisé le maintien des cours à un niveau élevé.

La production de coton fibre est passée de 53 514 tonnes en 2009 à 52 985 tonnes en 2010, ce qui représente une diminution de 1 %, liée aux difficultés d'accès aux intrants et à la fuite de coton graine dans les pays frontaliers. Cependant des investissements de plus de 1,3 milliards ont été effectués par l'Etat pour relancer cette filière à travers l'acquisition d'intrants agricoles et le renouvellement de l'appareil productif.

La production de banane quant à elle, a augmenté de 7,2 %. Cette progression de la production a été favorisée par des conditions climatiques favorables, des investissements pour la création de nouvelles plantations, la mise en production de nouvelles parcelles et la hausse des cours mondiaux.

L'huile de palme brute a enregistré une production de 109 041 tonnes en 2009 et de 116 172 tonnes en 2010, soit une augmentation de 6,5 %. Cet accroissement est imputable à l'entrée en production de nouvelles plantations à rendement élevé, à l'amélioration de l'outil de production, aux conditions climatiques favorables, à la bonne tenue des cours et à l'accroissement de la demande.

La contribution à la croissance des filières *élevage, chasse et piégeage* s'est maintenue à 0,1 % comme en 2009. A cause des perturbations notées dans cette filière notamment l'insuffisance d'unités industrielles d'alimentation du bétail, la dégradation de la base productive, la désorganisation des filières de commercialisation, la difficulté d'accès au marché et les exportations clandestines de bétail vers les pays voisins, la contribution de la production animale à la croissance reste encore faible. Toutefois, pour remédier à cette situation, plusieurs mesures ont été prises, entre autre, la distribution d'intrants et de matériels, la formation et l'attribution de subventions aux éleveurs pour le financement de microprojets, et l'implémentation les différents programmes et projets d'encadrement par l'Etat.

Tableau 5 : Elevage

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Bétail (en milliers de têtes)</b>	<b>9 608,9</b>	<b>9 846,3</b>	<b>10 140,0</b>	<b>10 503,9</b>	<b>10 881,3</b>	<b>11 202,8</b>
Bovins	3 677,9	3 744,1	3 856,4	4 012,6	4 175,1	4 300,3
Ovins	2 516,7	2 587,2	2 664,8	2 758,1	2 854,6	2 931,7
Caprins	2 846,8	2 932,2	3 020,2	3 104,8	3 191,7	3 277,9
Porcins	567,5	582,8	598,6	628,5	659,9	692,9
<b>Volaille (en milliers d'unités)</b>	<b>12 963,7</b>	<b>10 371,0</b>	<b>10 635,4</b>	<b>11 167,2</b>	<b>11 725,6</b>	<b>12 024,6</b>

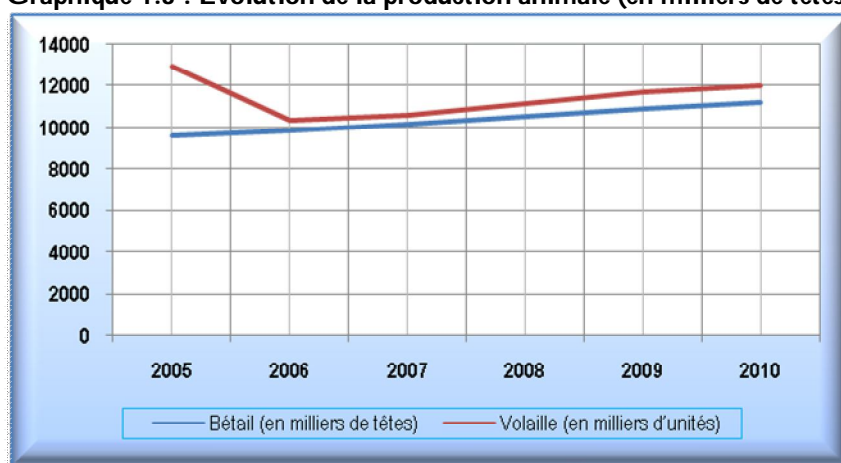
Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

La production animale (en termes d'élevage) n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années. Le nombre de têtes de bétail est ainsi passé de 9 846 300 en 2006 à 11 202 800 en 2010, soit une augmentation de 16,6 %. De même, la filière volaille a enregistré un accroissement de 15,9 %. Les filières ayant connu une vitesse de croissance plus soutenue ont été surtout celles de l'élevage des porcins et des bovins qui enregistrent des augmentations respectives de 18,9 % et 14,9 %. La production de ces filières a été favorisée par divers programmes et projets. On peut citer :



- le **Programme de Développement de la Filière Porcine**, qui a permis de réduire l'incidence de la peste porcine africaine ;
- le **Projet d'Appui au Développement de la Production Laitière**, qui par ses actions, a permis de soutenir l'augmentation de la production des vaches laitières, patrimoine des éleveurs encadrés ;
- le **Projet d'Appui au Développement de la filière Apicole**, qui a permis la production de 500 tonnes de miel et de 4 tonnes de cire ;
- le **Projet d'Appui aux Elevages non Conventionnels**, qui a bénéficié d'un financement de 412 millions depuis son lancement en 2007 et a permis de sensibiliser et de former plus de 80 000 producteurs, de donner des subventions directes en capital et matériel à hauteur de 420 millions aux organisations de producteurs et à générer près de 1 050 emplois directs et plus de 2 500 indirects ;
- le **Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise**, qui a conduit à la vaccination de 1,3 millions de volailles contre la maladie de Newcastle, la typhose et le choléra aviaire.

Graphique 1.3 : Evolution de la production animale (en milliers de têtes)



Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

En s'établissant à 0,1 %, la contribution de la *pêche* s'est légèrement améliorée par rapport au niveau atteint en 2009. Cette faible contribution, malgré un potentiel énorme reste liée à la vétusté des équipements et des techniques de production, à l'insuffisance des moyens de transport entre les zones de pêche, à la raréfaction des zones poissonneuses, et à l'écoulement illicite de poissons et crustacés vers l'extérieur par des pêcheurs expatriés. La production halieutique demeure ainsi insuffisante pour satisfaire la demande locale. Elle se situe autour de 176 000 tonnes. Pour remédier à cette situation, 169 415 tonnes complémentaires ont été importées en 2010. En outre, des projets de construction

d'un centre communautaire de pêche artisanale à Kribi et d'appui au développement de la pêche maritime artisanale, ont été mis en place.

La contribution de la *sylviculture* à la croissance est redevenue positive après le marasme de 2009. Elle s'est ainsi fixée à 0,1 % contre -0,2 % un an plus tôt, en relation avec la reprise de la demande mondiale du bois et la mise en exploitation de nouvelles concessions forestières et de celles abandonnées en 2009. Le secteur forestier a représenté 13,9 % des recettes d'exportation en 2010, contre 10,5 % en 2009. La production de grumes s'est établie à 2,2 millions de m<sup>3</sup> en 2010, soit une hausse d'environ 18,8 % par rapport à 2009. Une industrialisation plus poussée aurait pu permettre à ce secteur de contribuer plus fermement au développement de l'économie nationale. Le nombre de sociétés forestières respectant les principes de gestion durable s'est accru, mais les fraudes se sont également poursuivies, avec la coupe illégale de bois.

Malgré la flambée des cours sur les marchés internationaux, la filière des *hydrocarbures* a continué de peser négativement sur la croissance. Son apport est passé de -0,3 % en 2009 à -1,1 % en 2010 et ce malgré la flambée des prix à l'exportation. Ce repli est lié à la baisse de la production pétrolière. Elle se chiffre à 29,0 millions de barils en 2009 et à 23,0 millions de barils en 2010, soit une diminution de 20,7 %, due à la baisse des principaux gisements, au vieillissement des outils de production et au report de certains travaux de développement.

Tableau 6 : Secteur pétrolier

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Production (en millions de barils)	30,1	31,9	31,6	30,7	29,0	23,0
Production (en millions de tonnes)	4,2	4,4	4,4	4,3	4,0	3,2
Vente en raffinerie (en millions de tonnes)	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Exportations (en millions de barils)	28,7	30,5	30,2	28,7	27,0	21,1
Exportations (en millions de tonnes)	4,0	4,2	4,2	4,0	3,8	2,9
Prix moyen à l'exportation (en milliers F CFA/tonnes)	184,5	231,5	239,0	301,8	199,3	270,6
Prix du baril (en F CFA)	25 631,2	32 156,8	33 188,7	41 912,6	27 681,8	37 585,7
Prix du baril (en \$ E.U.)	53,4	64,3	71,1	97,0	61,8	79,0

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

### I.1.3.2. Secteur secondaire

Dans le **secteur secondaire**, les *industries manufacturières* sont restées le levier le plus important de la croissance, avec une contribution 0,8 % en 2010, soit le double de son niveau atteint en 2009. Cette bonne tenue, malgré l'insuffisance des approvisionnements en électricité et la contrebande, est pour une large part imputable aux filières du ciment, du textile et du raffinage du pétrole. Cependant, les PME des autres branches d'activité, notamment les agro-industries, les industries de chimie légère et les industries de production de fournitures scolaires, ont continué à souffrir de la contrebande et de la contrefaçon.

L'apport de la branche *électricité, gaz et eau* à la croissance s'est maintenu à 0,1 % comme en 2009, en relation avec les investissements qui ont été effectués dans le cadre du programme d'urgence.

La production de l'énergie électrique s'est élevée à 4,6 millions de KWH, en augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est dû à la réhabilitation des réseaux de production et de distribution et, à la mise en place des actions de lutte contre les pertes non techniques. En ce qui concerne les zones rurales, plusieurs financements de divers organismes ont permis l'amélioration de leur électrification.

La production d'eau a été de 124,9 millions de m<sup>3</sup> mais reste insuffisante à cause de la vétusté et de la saturation des équipements de production. Néanmoins, plusieurs projets sont mis en place pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu urbain :

- le **projet de renforcement et d'amélioration en eau potable de la ville de Douala**, financé par la Chine ;
- le **projet de renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Yaoundé, Edéa, N'Gaoundéré et Bertoua**, financé par l'AFD et la BEI ;
- le **programme de 40 000 branchements sociaux**, financé par la Banque Mondiale ;
- le **programme d'intervention d'urgence à Yaoundé et Douala**, financé par la Banque Mondiale.

La participation de la branche *Bâtiments et Travaux Publics* à la croissance au cours de la période 2006 à 2009 ont été significatives (0,2 % en moyenne). Elle s'explique par l'accroissement des dépenses d'infrastructure publique, avec notamment, la réhabilitation et la construction de ponts, le bitumage et la création de nouveaux axes routiers, la construction et la restauration de bâtiments des services publics. La filière a également bénéficié de l'essor de la construction de maisons résidentielles et d'immeubles commerciaux. Cette embellie s'est cependant dégradée en 2010 où l'on a enregistré une contribution de -0,4 % à la croissance réelle.

### **I.1.3.3. Secteur tertiaire**

Dans le **secteur tertiaire**, l'apport de la branche *commerce, hôtels et restauration* à la croissance s'est fixé à 0,7 %. Il se situait par contre à 1,2 % en 2009. Néanmoins, en ce qui concerne le Commerce, le Gouvernement camerounais a mené plusieurs actions portant sur la régulation du marché intérieur et la promotion des produits locaux à l'extérieur. S'agissant du marché intérieur, des mesures ont été prises pour faire face au problème de la spéculation, et le soutien à la consommation s'est poursuivi avec l'organisation des opérations des caravanes de vente promotionnelle des produits de grande consommation, la réactivation des marchés périodiques et la formation des personnels en charge du contrôle des prix, poids et mesures.

Dans le domaine de l'hôtellerie, le Gouvernement a poursuivi les opérations de remise à niveau et d'amélioration de la qualité des services dans les hôtels, ce qui a permis au pays de franchir le cap fatidique de 500 000 touristes, faisant du Cameroun une destination touristique au sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Dans le cadre du projet de compétitivité des filières de croissance, cette branche a bénéficié, avec le sous-secteur bois, d'un financement de la Banque Mondiale de 15 milliards. La Commission Nationale des Etablissements de Tourisme a octroyé 114 autorisations dont 52 pour la construction d'hôtels et 62 pour l'ouverture de 46 hôtels, 5 restaurants, 6 établissements de loisirs et 5 agences de tourisme.

En se situant à 0,3 % en 2010, la contribution de la branche des *transports et communications* à la croissance a baissé de moitié par rapport à 2009. Cette contribution est essentiellement générée par le secteur de la téléphonie mobile qui s'est bien comporté malgré les difficultés rencontrées dans le domaine des transports. Le nombre d'abonnés se chiffre à 8,9 millions en 2010, soit 7,5 % de plus par rapport à 2009, en relation avec la progression des abonnés de téléphonie mobile (+7 %) et de ceux du téléphone fixe (+15,3 %). Dans le milieu rural, le Gouvernement a poursuivi le désenclavement à travers le programme de déploiement des Télécentres Communautaires Polyvalents (TCP).

#### I.1.4. Inflation

Tableau 7 : Evolution de l'inflation

Année	Indice des prix à la consommation finale	Inflation (%)
2005	184,9	1,9
2006	194,1	5,0
2007	196,2	1,1
2008	206,7	5,3
2009	213,0	3,0
2010	215,8	1,3

Source : Institut National de la Statistique

Malgré une forte pression sur les prix des produits vivriers, due à l'harmattan qui a retardé les premières pluies dans plusieurs bassins de production au moment du lancement de la saison agricole, l'inflation a pu être contenue, et s'est établie à 1,3 % en 2010. Cette bonne performance, dans un environnement caractérisé par le retour de la spéculation sur certains produits de première nécessité, est essentiellement imputable au maintien des mesures mises en place en 2008 pour lutter contre la vie chère.

#### I.1.5. Réformes structurelles

Les réformes dans les domaines des entreprises publiques, de la gouvernance, de l'amélioration du climat des affaires et de la gestion des finances publiques, se sont poursuivies en 2010.

C'est ainsi que CAMTEL continue sa restructuration dans le but de réduire ses charges d'exploitation et d'investir davantage dans les infrastructures. Plusieurs projets sont en cours notamment la construction d'un backbone national de transmission en fibre optique (3200 km) et la participation au déploiement de câbles sous-marins en fibres optiques sur la côte ouest-africaine.

Dans le même registre, le Gouvernement a signé avec la Société Française d'Etudes Postales (SOFREPOST) un contrat d'assistance technique à CAMPOST d'une durée de deux ans, à compter de mai 2010. Depuis cette date, les comptes des exercices 2004 à 2008 de CAMPOST ont été arrêtés, un nouvel organigramme a été mis en place et les responsables ont été désignés aux niveaux central et régional.

Pour CAMAIR-Co, une équipe expérimentée comprenant un Directeur Général, un Directeur des Opérations, un Directeur Financier et un Directeur des Ressources Humaines, a été mise en place, suite à un appel d'offre international. A court terme, la principale tâche de cette équipe est de finaliser le plan d'affaires de la compagnie, recruter le personnel et implémenter toutes les actions nécessaires au démarrage effectif de l'exploitation sur une configuration professionnelle optimale. Le vol inaugural est prévu le 28 mars 2011.

En ce qui concerne le programme de décentralisation piloté par le MINATD, le cadre juridique a été renforcé avec la promulgation en 2009 des lois portant régime financier des communautés territoriales décentralisées et fiscalité locale. Depuis 2010, le premier programme de transfert des compétences et des ressources par l'Etat aux communes est effectif. Au total, des crédits budgétaires d'un montant d'environ 23 milliards ont été mis à la disposition des communes pour financer les activités transférées.

L'amélioration du climat des affaires s'est poursuivie par :

- la simplification des procédures de création d'entreprises ;
- l'amélioration de l'environnement fiscal à travers la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et, des droits d'enregistrement sur les actes de constitution, de prorogation et d'augmentation du capital social des sociétés ;
- la mise en place de deux Centres de Gestion Agréés (CGA) expérimentaux à Douala et Yaoundé en vue de faciliter l'accomplissement des procédures comptables et fiscales par les PME/PMI.

## I.2. FINANCES PUBLIQUES

### I.2.1. Politique budgétaire

S'agissant de la modernisation des finances publiques, le projet de guide méthodologique de budgétisation par programme et l'avant-projet de textes d'application du décret portant réglementation sur la comptabilité publique ont été élaborés.

Compte tenu des objectifs très ambitieux affichés par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'emploi (DSCE), les ressources avaient été fixées en fonction des charges récurrentes et des besoins pour la réalisation des projets d'investissements publics en 2010, exercice de lancement du DSCE. Avant cela, la politique adaptative menée pendant la crise avait amené le Gouvernement à puiser dans les réserves du Trésor en 2009. Par ailleurs, les exemptions ponctuelles décidées pour lutter contre la vie chère ou soutenir des activités en difficulté ont été maintenues en 2010 afin de consolider la reprise.

Pour exécuter le budget et financer les grands projets, le Gouvernement a prévu recourir pour la première fois à un emprunt obligataire. Mais la gestion budgétaire à flux tendus inhérente à ce cadrage, a été accentuée par les délais de réalisation dudit emprunt, la concentration en début 2010 de dépenses liées à des événements majeurs : coupe d'Afrique et coupe du monde de football, préparatifs des célébrations des cinquantenaires et du Comice agricole, etc. D'importantes dettes croisées entre des entreprises de services publics et l'Etat ont achevé d'éprouver la trésorerie publique. Pour entre autres, éviter d'accumuler des arriérés qui pénalisent les créanciers de l'Etat (prestataires de l'Etat, agents publics), minimiser le report de dépenses à l'exercice 2011, tenir compte d'une activité économique moins soutenue que prévue, les estimations de recettes ont été actualisées par une ordonnance portant Loi de finances rectificative.

## I.2.2. Recettes et dépenses budgétaires

### I.2.2.1. Recettes budgétaires

Tableau 8 : Recettes budgétaires (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>458,5</b>	<b>630,1</b>	<b>643,3</b>	<b>818,2</b>	<b>512,8</b>	<b>506,1</b>
Impôts sur les sociétés pétrolières	72,2	100,0	126,5	122,2	190,0	84,0
Redevance pétrolière	372,2	518,1	506,2	686,9	314,4	413,0
Frais de passage pipeline Doba-Kribi	14,1	12,0	10,6	9,1	8,4	9,1
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 024,3</b>	<b>1 119,4</b>	<b>1 202,6</b>	<b>1 304,3</b>	<b>1 553,7</b>	<b>1 488,9</b>
<b>Recettes sur impôts et taxes</b>	<b>629,5</b>	<b>693,9</b>	<b>746,8</b>	<b>811,9</b>	<b>1 012,7</b>	<b>919,9</b>
Traitements et salaires	55,2	58,0	63,3	138,5	143,5	84,3
Surtaxe progressive	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts sur les sociétés	141,0	144,3	159,1	195,8	215,0	172,5
Taxe sur la valeur ajoutée	283,2	338,6	353,6	372,1	474,5	560,5
Taxe sur ventes de prod. pétroliers	69,3	73,9	73,0	73,9	167,7	83,0
Autres recettes d'impôts	79,5	79,1	97,8	31,6	12,0	19,6
<b>Recettes sur commerce international</b>	<b>348,5</b>	<b>375,2</b>	<b>403,3</b>	<b>438,8</b>	<b>464,7</b>	<b>503,5</b>
Droits d'entrée	181,4	200,1	203,8	208,5	212,6	237,1
Droits et taxes à l'importation	157,3	169,8	189,1	220,7	240,5	250,8
Taxes spécifiques, minimum et additionnelles	-	-	-	-	-	3,9
Droits et taxes à l'exportation	1,7	0,8	5,5	4,8	5,8	8,7
Autres recettes de douanes	8,1	4,5	4,9	4,8	5,8	3,0
<b>Recettes d'enregistrement</b>	<b>46,3</b>	<b>50,3</b>	<b>52,5</b>	<b>53,6</b>	<b>76,3</b>	<b>65,5</b>
Droits et taxes d'enregistrement	23,2	24,7	26,8	28,7	28,3	35,5
Droits de timbre	23,1	25,6	25,7	24,9	48,0	30,0
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>93,7</b>	<b>87,4</b>	<b>83,7</b>	<b>82,1</b>	<b>97,0</b>	<b>71,8</b>
Revenu du domaine	1,8	2,3	2,0	3,5	3,0	3,1
Recettes des services	23,2	21,9	24,8	23,8	24,5	20,9
Autres recettes non fiscales	68,7	63,2	56,9	54,8	69,5	47,8
<b>Recettes non pétrolières totales</b>	<b>1 113,7</b>	<b>1 202,1</b>	<b>1 294,7</b>	<b>1 386,4</b>	<b>1 666,3</b>	<b>1 560,7</b>
<b>Recettes à classer</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>8,4</b>	<b>-</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Recettes budgétaires totales</b>	<b>1 572,2</b>	<b>1 832,2</b>	<b>1 938,0</b>	<b>2 204,6</b>	<b>2 179,1</b>	<b>2 066,8</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

En dépit de l'impact récessif de la crise financière internationale sur les cours du pétrole, et par conséquent sur les recettes de l'Etat, la solvabilité financière du pays a été préservée. Ce succès est le résultat des efforts soutenus d'assainissement de la chaîne des recettes et des dépenses avec notamment, la mise en place du GPS pour sécuriser le transit des marchandises vers les pays voisins, la limitation des exonérations fiscales et douanières aux seuls produits ayant un impact direct sur le niveau de vie des couches vulnérables, le renforcement de la transparence dans l'exécution des dépenses et l'amélioration de la qualité de la dépense.

Ainsi, les recettes budgétaires totales se sont contractées seulement de 5,2 %, pour s'établir à 2 066,8 milliards en 2010, soit 506,1 milliards de recettes

pétrolières et 1 560,7 milliards de recettes non pétrolières.

Par rapport aux prévisions, les recettes pétrolières ont accusé un repli de 1,3 %, en dépit de la hausse des cours, à cause d'une forte baisse de la production due à la déplétion naturelle des principaux champs.

Pendant ce temps, les recettes non pétrolières ont, quant à elles, reculé de 6,3 %, malgré les dispositions qui ont été prises pour les accroître et les sécuriser dans les administrations des impôts et de la douane. En effet, au niveau de la douane, une nouvelle version de l'application informatique SYDONIA a été mise en place et un suivi des containers en transit par GPS a été instauré. Dans le domaine des impôts, le nombre d'entreprises bénéficiant du régime dérogatoire a été réduit, et les exonérations sont limitées aux produits ayant un impact direct sur le niveau de vie des couches vulnérables.

### I.2.2.2. Dépenses budgétaires

Tableau 9 : Dépenses budgétaires (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Dépenses courantes</b>	<b>998,9</b>	<b>1 122,9</b>	<b>1 168,2</b>	<b>1 361,6</b>	<b>1 320,0</b>	<b>1 610,0</b>
<b>Dépenses courantes primaires</b>	<b>869,1</b>	<b>996,7</b>	<b>1 123,2</b>	<b>1 325,1</b>	<b>1 297,5</b>	<b>1 578,0</b>
Traitements et salaires	414,0	418,5	442,1	560,9	617,5	634,0
Dépenses de biens et services	295,4	377,7	435,5	492,6	463,0	613,0
Subventions et transferts	159,7	200,5	245,6	271,6	217,0	331,0
<b>Intérêts sur la dette publique</b>	<b>129,8</b>	<b>126,2</b>	<b>44,9</b>	<b>36,5</b>	<b>22,5</b>	<b>32,0</b>
Intérieurs	18,7	14,5	13,8	5,9	2,5	6,0
Extérieurs	111,1	111,7	31,1	30,6	20,0	26,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>171,4</b>	<b>227,0</b>	<b>368,1</b>	<b>392,7</b>	<b>632,3</b>	<b>562,8</b>
Sur ressources locales	143,9	187,2	250,7	349,9	483,0	447,8
Sur recettes extérieures	27,5	39,8	117,4	42,8	149,3	115,0
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>1 170,3</b>	<b>1 349,9</b>	<b>1 536,3</b>	<b>1 754,3</b>	<b>1 952,3</b>	<b>2 172,8</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

Les dépenses budgétaires totales se sont accrues de 11,3 % en 2010, passant de 1 952,3 milliards en 2009 à 2 172,8 milliards. Après avoir reculé de 3,1% en 2009, les dépenses courantes ont progressé de 22 % en 2010, passant de 1 320 milliards un an plus tôt à 1 610 milliards, soit 290 milliards de plus qu'en 2009. Cette évolution s'explique ainsi :

- les traitements et salaires, qui constituent le principal poste de dépenses de l'Etat, ont progressé de 2,7 % sur la période sous revue, passant de 617,5 milliards en 2009 à 634 milliards en 2010 (+16,5 milliards) ;
- les dépenses de biens et services (hors articles 500) ont progressé de 32,4 % pour s'établir à 613,0 milliards, contre 463 milliards un an plus tôt ;
- les subventions et transferts ont explosé, progressant de plus de 52,5 % pour se situer à 331 milliards, du fait des versements effectués au profit de la SONARA pour compenser les manques à gagner sur la vente des produits pétroliers à la pompe ;



- les intérêts sur la dette publique se sont également fortement accrus, passant de 22,5 milliards en 2009 à 32,0 milliards en 2010 (+9,5 milliards) ;
- les dépenses en capital ont reculé de 11,0 % pour s'établir à 562,8 milliards en 2010, contre 632,3 milliards en 2009 (-69,5 milliards) ;
- les investissements publics financés sur les ressources intérieures ont reculé de 7,3%, revenant de 483 milliards en 2009 à 447,8 milliards en 2010 ;
- les dépenses en capital sur ressources extérieures ont également baissé de 23 %, passant de 149,3 milliards en 2009 à 115 milliards en 2010.

Après l'apurement des arriérés de la dette intérieure (60,7 milliards), le solde budgétaire, base trésorerie, s'est élevé à 58,5 milliards contre 243,6 milliards en 2009. Cet excédent, ajouté à de nouveaux tirages évalués à 181,2 milliards, à des dons courants de 87 milliards, à des tirages nets sur le système bancaire de 135,4 milliards et à des emprunts non bancaires de 47,3 milliards, a permis d'amortir la dette extérieure à hauteur de 56,7 milliards, d'apurer la dette salariale de 71,8 milliards et de faire face à d'autres engagements non bancaires à concurrence de 380,9 milliards.

## I.3. BALANCE DES PAIEMENTS

Tableau 10 : Balance des paiements (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Solde du compte courant (transferts publics inclus)</b>	<b>-261,3</b>	<b>112,3</b>	<b>137,0</b>	<b>-201,4</b>	<b>-528,2</b>	<b>-322,4</b>
<b>Solde du compte courant (transferts publics exclus)</b>	<b>-283,9</b>	<b>52,6</b>	<b>73,7</b>	<b>-264,9</b>	<b>-589,6</b>	<b>-338,7</b>
<b>Balance des biens</b>	<b>198,0</b>	<b>350,4</b>	<b>352,1</b>	<b>205,5</b>	<b>-183,8</b>	<b>29,5</b>
Exportation	1 722,3	2 012,4	2 375,3	2 637,6	1 969,0	2 241,9
Importation	-1 524,3	-1 662,0	-2 023,1	-2 432,0	-2 152,7	-2 212,4
<b>Balance des services</b>	<b>-256,8</b>	<b>-228,5</b>	<b>-188,9</b>	<b>-527,4</b>	<b>-250,7</b>	<b>-198,4</b>
<b>Balance des revenus</b>	<b>-327,2</b>	<b>-173,2</b>	<b>-239,2</b>	<b>-147,2</b>	<b>-225,3</b>	<b>-230,8</b>
Intérêts publics	-111,1	-111,7	-31,1	-30,6	-20,0	-26,0
Intérêts privés	-143,1	-65,3	-66,9	-68,7	-50,5	-53,1
<b>Solde des transferts courants</b>	<b>124,7</b>	<b>163,6</b>	<b>213,0</b>	<b>267,6</b>	<b>131,5</b>	<b>77,3</b>
Publics	22,6	59,7	63,3	63,5	61,4	16,2
Privés	102,1	103,9	149,7	204,1	70,1	61,1
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>203,4</b>	<b>100,0</b>	<b>230,0</b>	<b>306,9</b>	<b>533,4</b>	<b>546,0</b>
<b>Compte de capital</b>	<b>49,2</b>	<b>829,1</b>	<b>94,5</b>	<b>65,9</b>	<b>86,9</b>	<b>20,4</b>
Publics (nets)	5,0	804,1	74,6	66,0	86,9	22,2
Privés (nets)	44,2	24,9	19,9	-0,1	0,0	-1,8
<b>Compte financier</b>	<b>154,2</b>	<b>-729,0</b>	<b>135,5</b>	<b>241,0</b>	<b>446,5</b>	<b>525,6</b>
Investissements directs (nets)	118,5	33,7	94,4	10,4	382,0	364,9
Investissements de portefeuille (nets)	0,4	-2,4	-1,7	-18,2	3,1	-19,0
Autres investissements (nets)	35,3	-760,3	42,7	248,9	61,4	179,7
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-25,2</b>	<b>28,8</b>	<b>72,3</b>	<b>43,8</b>	<b>140,0</b>	<b>-101,3</b>
<b>Solde global</b>	<b>-83,1</b>	<b>241,2</b>	<b>439,2</b>	<b>149,3</b>	<b>145,2</b>	<b>122,3</b>
<b>Financement</b>	<b>83,1</b>	<b>-241,2</b>	<b>-439,2</b>	<b>-149,3</b>	<b>-145,2</b>	<b>-122,3</b>
Variation des réserves officielles	-139,8	-474,8	-439,2	-149,3	-145,2	-122,3
Financements exceptionnels	222,9	233,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés extérieurs	-12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements et annulations déjà obtenus	235,6	233,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Après avoir atteint 83,1 milliards en décembre 2005, le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire depuis 2006. Suite à la dégradation du déficit du compte courant, cet excédent a cependant baissé de 118,9 milliards entre décembre 2006 et décembre 2010, passant ainsi respectivement de 241,2 milliards à 122,3 milliards.

### I.3.1. Compte des transactions courantes

Le compte courant de la balance des paiements regroupe les échanges sur biens et services, les revenus et les transferts courants. Son solde est demeuré déficitaire entre décembre 2005 et décembre 2010. Ce déficit s'est fortement accentué de décembre 2005 à décembre 2009, passant de -261,3 milliards à -528,2 milliards. En fin d'exercice décembre 2010, le solde du compte courant s'est situé à -322,4 milliards, ce qui représente une diminution du déficit de 205,8 milliards, qui s'explique par l'amélioration du solde de la balance des biens.

### I.3.1.1. Balance des biens

Tableau 11 : Balance des biens (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Exportations</b>	<b>1 722,3</b>	<b>2 012,4</b>	<b>2 357,3</b>	<b>2 637,6</b>	<b>1 969,0</b>	<b>2 241,9</b>
Pétrole brut	735,2	981,3	1 001,5	1 204,3	748,5	792,1
Cacao	130,9	137,0	111,6	148,7	176,8	206,7
Café	33,4	34,5	37,6	37,9	26,2	30,4
Coton	70,1	54,2	68,9	45,6	40,2	70,3
Bois	218,0	267,7	325,9	298,7	264,0	299,7
Aluminium	85,0	87,3	92,9	89,3	64,9	90,3
Banane	35,9	33,7	29,3	34,3	36,7	40,9
Caoutchouc naturel	23,5	34,0	28,5	30,8	24,3	50,0
Divers	390,2	382,7	679,1	748,1	587,4	661,5
<b>Importations</b>	<b>-1 524,3</b>	<b>-1 662,0</b>	<b>-2 023,1</b>	<b>-2 432,0</b>	<b>-2 152,7</b>	<b>-2 212,4</b>
Produits pétroliers	-449,1	-521,1	-568,5	-766,5	-551,3	-780,4
Consommation des ménages	-339,2	-364,0	-391,6	-449,5	-497,6	-524,6
Consommation des entreprises	-190,7	-206,2	-221,8	-257,1	-286,8	-295,4
Biens d'équipement	-262,9	-248,6	-276,8	-295,5	-337,5	-254,7
Autres	-282,4	-322,1	-564,4	-663,4	-479,5	-357,3
<b>Balance des biens</b>	<b>198,0</b>	<b>350,4</b>	<b>352,1</b>	<b>205,5</b>	<b>-183,8</b>	<b>29,5</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

Le solde dégage un excédent de 29,5 milliards en décembre 2010, après un déficit de 183,8 milliards en décembre 2009. Cet excédent s'explique en grande partie par une meilleure tenue du commerce extérieur hors pétrole en décembre 2010 par rapport à décembre 2009. En effet, la balance des biens s'est caractérisée par un accroissement de 13,9 % des exportations de biens qui sont passées de 1 969,0 milliards à 2 241,9 milliards, et une contraction de 2,8 % des importations, soit -2 212,4 milliards en décembre 2010, contre -2 152,7 milliards en décembre 2009.

### I.3.1.2. Balance des services

Tableau 12 : Balance des services (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Fret et assurance	-5,3	32,6	-19,7	-63,8	-6,8	16,5
Services fournis ou reçus par les administrations	45,7	30,1	41,1	17,3	22,8	23,4
Voyages	-95,0	-121,0	-68,0	-113,9	-56,1	-53,0
Autres services aux entreprises	-155,4	-129,0	-116,8	-280,5	-148,9	-120,4
Autres transports et assurances	-46,8	-41,2	-25,5	-86,5	-61,7	-65,0
<b>Balance des services</b>	<b>-256,8</b>	<b>-228,5</b>	<b>-188,9</b>	<b>-527,4</b>	<b>-250,7</b>	<b>-198,4</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

Sur l'ensemble de la période sous revue, le solde des échanges de services est resté structurellement déficitaire, avec un solde de -198,4 milliards en décembre 2010, -250,7 milliards en décembre 2009, -527,4 milliards en décembre 2008, -188,9 milliards en décembre 2007, -228,5 milliards en décembre 2006 et -256,8 milliards en décembre 2005. Ce déficit s'est réduit entre décembre 2009 et décembre 2010, suite à la diminution des déficits enregistrés au niveau des rubriques « Autres services aux entreprises, Voyages, Fret et assurance », et à

l'amélioration du solde de la rubrique « Services Fournis ou Reçus par les Administrations».

Les recettes issues de la rubrique Fret et assurance ont en effet augmenté de 23,3 milliards tandis que le solde de la rubrique « Voyages » s'est amélioré de 3,1 milliards. Dans le même temps, les Autres services aux entreprises ont enregistré une augmentation de 28,5 milliards, contre 0,6 milliards seulement pour les services fournis ou reçus par les administrations. Par contre, le déficit du poste Autres transports et assurances se creuse de 3,3 milliards, passant de -61,7 milliards en décembre 2009 à -65 milliards en décembre 2010.

### I.3.1.3. Balance des revenus

Tableau 13 : Balance des revenus (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Rémunération des salariés	-13,8	-16,4	-15,6	-4,8	-16,7	-23,8
Revenus des investissements	-313,5	-156,8	-223,6	-142,4	-208,6	-207,0
<b>Balance des revenus</b>	<b>-327,2</b>	<b>-173,2</b>	<b>-239,2</b>	<b>-147,2</b>	<b>-225,3</b>	<b>-230,8</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

Le solde déficitaire de la rubrique des Revenus est passé de -327,2 milliards en décembre 2005 à -147,2 milliards en décembre 2008 et à -230,8 milliards en décembre 2010. L'augmentation de ce déficit entre 2008 et 2010 est imputable à la baisse des dividendes perçus sur les investissements directs et de la rémunération des salariés. Ainsi, au cours de cette période les revenus des investissements sont passés de -142,4 milliards à -207,0 milliards. Le déficit du poste Rémunération des salariés s'est également accru, passant de -4,8 milliards à -23,8 milliards.

### I.3.1.4. Transferts courants

Le solde excédentaire des Transferts courants a chuté de 38 % entre décembre 2005 et décembre 2010, passant de 124,7 milliards à 77,3 milliards. Cette contraction est consécutive à celle de 40 % enregistrée sur les transferts privés. L'excédent du solde des transferts privés est en effet passé de 102,1 milliards en décembre 2005 à 61,1 milliards en décembre 2010.

Le solde des transferts publics a augmenté de 181,7 % entre décembre 2005 et décembre 2008. Il a baissé de 74,5 % entre décembre 2008 et décembre 2010, se ramenant de 63,5 milliards à 16,2 milliards.

### I.3.2. Compte de capital et d'opérations financières

Le solde du compte de capital et d'opérations financières est demeuré positif entre décembre 2005 et décembre 2010, s'établissant à 203,4 milliards et à 546 milliards. Cette forte évolution traduit un accroissement du financement de l'économie camerounaise par le reste du monde.

### I.3.2.1. Compte de capital

Le compte de capital, dominé par les transferts de capital public, s'est soldé par des entrées nettes de capitaux de 20,4 milliards en 2010, contre 86,9 milliards en 2009 et 49,2 milliards en 2005. Les transferts privés ont considérablement régressé. En 2005 ils s'élevaient à 44,2 milliards, mais en 2010 ils se sont soldés par des sorties nettes de capitaux de l'ordre de 1,8 milliards.

### I.3.2.2. Compte d'opérations financières

En fin d'exercice 2010, le compte d'opérations financières a affiché des entrées nettes de 525,6 milliards, en augmentation de 17,7 % par rapport à 2009 et de 240,9 % par rapport à 2005. Cette embellie résulterait des entrées nettes de 364,9 milliards en investissements directs et de 179,7 milliards de flux nets au titre des autres investissements. Les sorties nettes en investissements de portefeuille s'élèvent à 19,0 milliards.

### I.3.3. Principaux partenaires commerciaux

En 2010, *l'Union Européenne* est demeurée le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 41 % des échanges en valeur. Elle est suivie par l'Asie Orientale (18,3 %), la zone CEMAC (8 %), l'Amérique du Nord (4,7 %), l'Afrique de l'Ouest 3,4 % et l'Amérique Latine (2,6 %).

En 2010, les échanges avec *l'Union Européenne* représentent 54,9 % des recettes d'exportations et 31,3 % des dépenses d'importation. Les principaux exportés vers cette zone sont les fèves de cacao, le beurre de cacao, le bois scié, l'aluminium brut, l'oxyde d'aluminium et le café. Les principales importations sont les produits de construction automobile, les autres froments et métaux, les produits pharmaceutiques, de la parachimie, des industries alimentaires diverse, les boissons, le matériel électrique et les articles d'habillement.

L'*Asie Orientale* a fourni 14,1 % des exportations et absorbé 18,3 % des importations. Les plus importantes exportations sont le coton brut, le bois et ouvrage en bois, et l'aluminium brut. Les importations comprennent essentiellement le riz blanc, les médicaments, les véhicules automobiles, les motocycles, les poissons de mer congelés et les appareils mécaniques, électriques et électroniques.

Les exportations vers la **CEMAC**, ont enregistré une forte hausse entre 2009 et 2010 (+140,8 %), en relation avec l'accroissement des ventes de lubrifiants vers le Tchad et le Congo. En ce qui concerne les importations, ils ont augmenté de 14%. Cette hausse résulte essentiellement des achats de sucre au Congo.

Les échanges avec l'*Amérique du Nord* représentent 5,7 % des recettes d'exportations et 4 % des dépenses d'importations. Les produits importés sont notamment les autres froments et métaux, et les appareils mécaniques et électriques. Les exportations sont constituées de pâte de cacao, de caoutchouc naturel, de café et de bois scié.

L'*Afrique de l'Ouest* se positionne au cinquième rang des grandes zones d'échanges, avec une balance commerciale déficitaire de 62,4 milliards.

L'*Amérique Latine* s'est classée en sixième rang des zones d'échanges commerciales du Cameroun. Les recettes d'exportations avec l'Amérique Latine représentent 2,2 % du total de ces recettes, tandis que les dépenses d'importations constituent 2,9 % du total de ces dépenses.

Tableau 14 : Principaux partenaires commerciaux

	31/12/2009	31/12/2010	Performances
France	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	+1
Chine	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	+1
Espagne	10 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	+7
Pays-Bas	1 <sup>er</sup>	4 <sup>ème</sup>	-3
Italie	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	-1
Etats-Unis d'Amérique	9 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	+3
Tchad	8 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	+1
Inde	13 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	+5
Allemagne	12 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	+3
Belgique Luxembourg	5 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	-5

Source : MINFI/DAE

En 2010, la France est le premier partenaire bilatéral du Cameroun et ceux en dépit de la baisse de ses ventes et achat par rapport à 2009. Viennent ensuite la Chine, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, les Etats-Unis, le Tchad, l'Inde, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

Parmi ces partenaires, l'Espagne est le premier en termes de réalisation de performances importantes entre 2009 et 2010. Elle est passée du 10<sup>ème</sup> rang occupé en 2009 au troisième en 2010. On note également les performances des pays émergents dans leurs échanges avec le Cameroun. La Chine est passée du troisième rang en 2009 au deuxième rang en 2010, tandis que l'Inde est passée du treizième au huitième rang.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE**

## II.1. Cadre institutionnel de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'Euro ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

*a - les objectifs de refinancement sont réduits :*

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

*b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.*

Conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change.

A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;



- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

### **II.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire**

#### **II.1.1.1. Les objectifs de la politique monétaire**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

#### **II.1.1.2. Les instruments de la politique monétaire**

Depuis la création du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

#### **La politique de refinancement**

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement), une action par les taux d'intérêt.

En effet, grâce à des accords de mobilisation, la BEAC sélectionne parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de support à ses concours. Elle arrête également, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder par appels d'offres hebdomadaires au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture extérieure de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit éligibles. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %. Ces avances sont accordées à un taux d'intérêt fixé (taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) par le Comité de Politique Monétaire (CPM), suivant les objectifs de la politique monétaire.

Il convient de noter que la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finaux de la politique monétaire. Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le CPM (Taux d'intérêt sur les placements ou TISP).

### **La politique des réserves obligatoires**

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique de refinancement.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires. Cette politique a continué avec la mise en place du CPM le 23 septembre 2007, chargé dorénavant de prendre toutes les décisions y relatives. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

## II.2. SITUATION MONETAIRE DU CAMEROUN

Tableau 15 : Situation monétaire (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>CONTREPARTIES</b>						
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>497,6</b>	<b>1 031,9</b>	<b>1 513,2</b>	<b>1 747,2</b>	<b>1 896,1</b>	<b>1 980,2</b>
BEAC	381,5	856,3	1 295,6	1 444,9	1 590,1	1 712,4
Banques	116,1	175,6	217,6	302,3	306,0	267,8
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>1 024,2</b>	<b>625,1</b>	<b>391,9</b>	<b>420,4</b>	<b>530,1</b>	<b>779,8</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>1 194,3</b>	<b>854,3</b>	<b>659,6</b>	<b>683,8</b>	<b>799,7</b>	<b>833,1</b>
<b>Créances nettes sur l'Etat</b>	<b>217,5</b>	<b>-145,1</b>	<b>-423,5</b>	<b>-599,0</b>	<b>-579,3</b>	<b>-641,5</b>
Position nette du Gouvernement	248,2	-81,2	-294,9	-472,2	-450,6	-524,3
Créances sur les autres organismes publics	-30,7	-63,9	-128,6	-126,8	-128,7	-117,2
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>976,8</b>	<b>999,5</b>	<b>1 083,1</b>	<b>1 282,7</b>	<b>1 379,0</b>	<b>1 474,6</b>
Crédits des banques en activités	914,2	936,7	1 020,4	1 220,0	1 315,9	1 421,0
Crédits des AIB	62,4	62,4	62,4	62,4	62,4	53,0
Crédits de la BEAC aux IFNB	0,2	0,4	0,3	0,4	0,7	0,6
<b>Autres postes nets</b>	<b>-170,1</b>	<b>-229,3</b>	<b>-267,6</b>	<b>-263,4</b>	<b>-269,6</b>	<b>-53,3</b>
<b>RESSOURCES</b>						
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 502,3</b>	<b>1 638,6</b>	<b>1 887,9</b>	<b>2 149,8</b>	<b>2 299,7</b>	<b>2 625,2</b>
Monnaie fiduciaire	273,4	258,6	355,2	430,6	447,4	500,5
Dépôts à vue	541,1	639,6	773,1	888,6	976,8	1 091,6
BEAC	1,9	20,7	17,6	9,3	3,9	4,4
Banques	539,3	618,9	755,5	879,3	972,9	1 087,3
Dépôts à terme	687,8	740,5	759,6	830,7	875,5	1 033,1
<b>Allocations de DTS</b>	<b>19,4</b>	<b>18,3</b>	<b>17,2</b>	<b>17,8</b>	<b>126,5</b>	<b>134,8</b>

Source : BEAC

Entre décembre 2005 et décembre 2010, la situation monétaire du Cameroun a été marquée par une augmentation des avoirs extérieurs nets, une diminution des avoirs intérieurs nets, et une forte augmentation de la masse monétaire.

### II.2.1. Contreparties de la masse monétaire

#### II.2.1.1. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets se sont chiffrés à 497,6 milliards en décembre 2005, 1896,1 milliards en décembre 2009 et à 1980,2 milliards en décembre 2010, ce qui représente une hausse de 298,0 % sur l'ensemble de la période sous revue, et de 4,4 % en glissement annuel, imputable à un accroissement de la position créditrice du Cameroun dans le Compte d'Opérations auprès du Trésor français. Les avoirs extérieurs nets en Compte d'Opérations sont passés respectivement de 381,5 milliards en 2005, à 1590,1 milliards en 2009, et à 1 712,4 milliards à fin 2010.

### **II.2.1.2. Crédit intérieur**

De décembre 2009 à décembre 2010, le crédit intérieur a augmenté de 4,2 %, passant respectivement de 799,7 milliards à 833,1 milliards. Toutefois il enregistre une baisse de 30,2 % par rapport à décembre 2005, où il se chiffrait à 1 194,3 milliards.

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'amélioration de la situation financière de l'Etat malgré un environnement international moins favorable. En effet, bien que sur cette période les créances sur les autres organismes publics aient augmenté de 281,8 %, en passant de -30,7 milliards en décembre 2005 à -117,2 milliards en décembre 2010, la Position Nette du Gouvernement s'est réduite de 311,2 %, passant de 248,2 milliards à fin décembre 2005 à -524,3 milliards au 31 décembre 2010.

A l'inverse, l'encours des créances sur l'économie suit une tendance haussière. Entre 2005 et 2010, ils sont passés de 976,8 milliards à 1474,6 milliards, ce qui représente une augmentation de 497,8 milliards. Cette hausse s'explique essentiellement par celle des crédits des banques en activité qui représentent eux seuls 96,4 % des crédits à l'économie. Ces crédits bancaires se sont accrus de 54,5 % entre 2005 et 2010, où ils sont passés de 914,2 milliards à 1421,0 milliards.

### **II.2.2. Masse monétaire**

Le taux de couverture est l'indicateur de suivi de la défense de la parité du franc CFA. Il se mesure en rapportant les avoirs officiels bruts en devises de la BEAC nationale sur l'ensemble de ses engagements à vue. Le minimum statutaire exigé est de 20 %. A fin décembre 2010, il s'est établi autour de 98 %. Au niveau sous régional, il est de 101 %.

Au 31 décembre 2010, la masse monétaire au Cameroun a atteint 2 625,2 milliards, contre 1 502,3 milliards au 31 décembre 2005. Elle représente 36,1 % de la masse monétaire de la zone CEMAC, qui s'élève quant à elle à 7 275,4 milliards.

## II.3. SITUATION COMPTABLE DU CAMEROUN

Tableau 16 : Situation comptable résumée de la BEAC au Cameroun (en milliards de F CFA)

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>Disponibilités extérieures</b>	<b>1 451,4</b>	<b>1 562,1</b>	<b>1 774,2</b>
<i>Avoirs extérieurs</i>	<i>1 431,2</i>	<i>1 371,2</i>	<i>1 313,3</i>
<i>Billets étrangers</i>	<i>2,5</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>
Correspondants Hors Zone d'émission	0,0	0,0	0,0
<i>Trésor Français</i>	<i>1 428,7</i>	<i>1 368,9</i>	<i>1 311,4</i>
Compte d'opérations	995,4	815,2	909,1
Compte Spécial de Nivellement	433,2	553,7	402,3
<i>Autres Avoirs Extérieurs</i>	<i>20,3</i>	<i>190,9</i>	<i>460,9</i>
Comptes Courants chez Correspondants Etrangers	0,2	157,6	412,0
Opérations sur le Marché Financier	20,0	33,4	48,9
<b>Encaisse-Or</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>11,1</b>
<b>Fonds Monétaire International</b>	<b>32,7</b>	<b>141,0</b>	<b>45,4</b>
Quotes-Parts en devises	30,5	30,0	32,0
Avoirs en DTS	2,2	111,0	13,4
<b>Créances sur les Banques</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
Concours du Marché Monétaire : Guichet A	0,4	0,3	0,4
Appels d'Offres	0,4	0,3	0,4
Pensions et Autres	0,0	0,0	0,0
Avances à moyen terme irrévocable : Guichet B	0,0	0,4	0,2
Créances impayées	0,0	0,0	0,0
<b>Créances sur les trésors nationaux</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
Avances en comptes courants	0,0	0,0	0,0
Avances exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
Crédits à l'économie consolidés sur l'Etat	0,5	0,3	0,2
<b>Contrepartie des allocations de DTS versées à l'Etat</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>104,7</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>8,1</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>
Immobilisations financières	1,7	1,8	2,4
Créances sur le Personnel	1,7	1,8	2,4
Créances sur les autres banques centrales	0,0	0,0	0,0
Titres de participations	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6,4	5,4	4,2
Autres valeurs immobilisées	0,0	0,0	0,0
<b>Débiteurs divers</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>6,6</b>
Avances diverses au personnel	0,2	0,1	0,3
Autres débiteurs divers	0,1	0,1	0,0
Comptes de régulations - Actif	4,8	4,5	6,3
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 500,2</b>	<b>1 716,0</b>	<b>1 949,4</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Billets et pièces en circulation</b>	<b>557,1</b>	<b>582,1</b>	<b>639,2</b>
<b>Trésors et comptes publics nationaux</b>	<b>463,1</b>	<b>449,2</b>	<b>504,5</b>
Comptes courants	234,3	249,9	158,2
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	0,0	0,0	0,0
Fonds de réserves pour générations futures	0,0	0,0	0,0
Dépôts spéciaux	228,8	199,2	346,5
<b>Banques et institutions financières</b>	<b>589,8</b>	<b>666,0</b>	<b>774,9</b>
Banques et institutions financières étrangères	32,3	31,6	33,6
Banques et institutions financières de la zone d'émission	557,4	634,4	741,3
Comptes courants	209,6	259,8	215,0
Dépôts et placements sur marché monétaire	141,0	177,5	286,0
Comptes de réserves obligatoires	206,8	197,1	240,3
Autres comptes des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0
<b>Autres comptes courants</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>
<b>FMI : Allocation des DTS</b>	<b>17,8</b>	<b>126,5</b>	<b>134,8</b>
<b>Emprunts et dettes à long et moyen terme</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Réserves</b>	<b>-112,5</b>	<b>-112,5</b>	<b>-112,5</b>
<b>Capital et prime d'augmentation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1,0</b>	<b>5,4</b>	<b>0,3</b>
<b>Transferts non dénoués</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>
<b>Comptes de régularisations – Passif</b>	<b>1,1</b>	<b>7,9</b>	<b>18,2</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>-19,8</b>	<b>-13,7</b>	<b>-12,8</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 500,2</b>	<b>1 716,0</b>	<b>1 949,4</b>

Source : BEAC

Au cours de la période sous revue, la situation comptable de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a été caractérisée :

- à l'actif par un accroissement des avoirs extérieurs, une augmentation de l'encaisse-Or, et une forte augmentation de la contrepartie des allocations de DTS versées à l'Etat ;
- au passif par une augmentation de la base monétaire, des comptes du Trésor et des comptes publics nationaux, des comptes des banques et des institutions financières, et par une baisse des réserves.

### **II.3.1. Actif**

Les avoirs extérieurs des banques ont enregistré une hausse de 13,6 %. Ils se sont établis à 1 431,2 milliards en 2008, à 1 562,1 milliards en 2009, et à 1 774,2 milliards en 2010. Cette hausse est principalement due à un accroissement des avoirs auprès du Trésor français et des comptes courants chez les correspondants étrangers. Il est à noter qu'ils représentent 26 % des avoirs extérieurs de la zone CEMAC, qui s'élèvent à 6 702,7 milliards à fin décembre 2010.

Les encaisse-Or se sont inscrites à la hausse. Elles se chiffrent à 11,1 milliards en 2010, contre 2,1 milliards en 2008, soit une augmentation de 9 milliards.

Les souscriptions aux quotes-parts en devises du FMI sont passées de 30,5 milliards en décembre 2008 à 32,0 milliards en décembre 2010, soit une hausse de 4,9 %. Entre 2009 et 2010, les avoirs en droits de tirages spéciaux ont par contre enregistré une forte baisse, avec un écart de 97,6 milliards.

Les concours de la Banque Centrale aux banques ont baissé en 2010, après une hausse de 75 % en 2009. Ils se sont chiffrés à 0,4 milliard en décembre 2008, 0,7 milliard en décembre 2009, et 0,6 milliard en décembre 2010.

Au cours de la même période, les créances sur les Trésors nationaux ont sensiblement diminué (-60 %), passant de 0,5 milliard à 0,2 milliard, en relation avec une importante baisse des crédits à l'économie consolidés sur l'Etat.

La contrepartie des allocations de DTS versée à l'Etat a enregistré une augmentation de 104,7 milliards en 2010, après être resté nul en 2008 et 2007.

Les valeurs immobilisées se sont pour leur part élevées à 8,1 milliards en décembre 2008 et à 6,6 milliards en décembre 2010, soit un écart de 1,5 milliards dû à l'amortissement des immobilisations corporelles.

### II.3.2. Passif

Les billets et pièces en circulation ont augmenté de 48,4 %, passant de 557,1 milliards en décembre 2008 à 639,2 milliards en décembre 2010, soit environ 37 % de l'ensemble de la monnaie fiduciaire en circulation dans la zone CEMAC à cette date.

Le compte *Trésor et Comptables publics nationaux* s'est quant à lui accru de 8,9 %. Son solde s'est élevé à 463,1 milliards en fin d'exercice 2008 et à 504,5 milliards en fin d'exercice 2010. Cette augmentation est imputable principalement à la hausse des dépôts spéciaux (+51,4 %).

Les comptes des banques et des institutions financières ont augmenté de 31,4 % entre fin décembre 2008 (589,8 milliards) et fin décembre 2010 (774,9 milliards).

Les allocations des droits de tirages spéciaux du FMI ont connu un accroissement de 117,8 milliards, passant de 17,8 milliards en décembre 2008 et à 134,8 milliards en décembre 2010.

Les réserves sont quant à elles restées stables, à -112,5 milliards.

## II.4. MARCHE MONETAIRE

### II.4.1. Rappel des principes généraux

Depuis l'entrée en vigueur du marché monétaire le 1<sup>er</sup> juillet 1994, les interventions de la Banque Centrale tiennent compte de l'objectif de refinancement de chaque pays membre, arrêté par les autorités monétaires à la faveur d'un exercice de programmation monétaire qui s'effectue annuellement. Les objectifs monétaires et de crédits, arrêtés à cette occasion pour l'année à venir sont révisables semestriellement.

L'objectif de refinancement est spécifique à chaque pays et désigne le potentiel de refinancement que l'Institut d'Emission est susceptible d'accorder à un Etat sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques. En principe, les avances de la BEAC au titre des guichets A et B cessent dès lors que leur montant cumulé atteint l'objectif de refinancement au-delà duquel les concours de l'Institut d'Emission prennent la forme des interventions ponctuelles d'une durée maximale de 48 heures.

### II.4.2. Activités du marché monétaire

#### II.4.2.1. Injection de liquidités

Tableau 17 : Injections de liquidité (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>Guichet A</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>
Appel d'offre de 7 jours	0,3	0,4	0,3	0,4	5,0	0,3
Prises en pension de 2 à 7 jours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances/Certificats de placement	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	1,3
Interventions ponctuelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances au taux de pénalité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Guichet B</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,4</b>	<b>1,8</b>

Source : BEAC

#### a) Evolution du guichet A

L'encours moyen des avances de la BEAC aux établissements de crédit s'est fixé à 1,6 milliards au 31 décembre 2010 contre 5 milliards en décembre 2009. Au titre des appels d'offres positifs, les banques éligibles au refinancement ont pu percevoir 0,3 milliard. Les avances exceptionnelles garanties par la remise de certificats de placement se sont élevées à 1,3 milliards, octroyées aux banques pour faire face à leur déficit ponctuel de trésorerie.

#### b) Evolution du guichet B

Au 31 décembre 2010, l'encours moyen des liquidités injectées par la Banque Centrale sur le guichet B se chiffre à 0,4 milliard en décembre 2009 et à



0,2 milliard en décembre 2010. Ces concours étaient par contre nuls en fin d'exercices 2005, 2006 et 2007.

#### II.4.2.2. Ponction de liquidités

Tableau 18 : Ponctions de liquidité (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
<b>7 jours</b>	3,8	3,6	89,3	104,6	108,1	184,4
<b>28 jours</b>	0,0	0,0	107,0	40,5	34,4	138,4
<b>84 jours</b>	0,0	0,0	70,0	15,0	12,4	47,2
<b>Total</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>266,3</b>	<b>160,1</b>	<b>154,9</b>	<b>370,0</b>

Source : BEAC

Le montant moyen des ponctions de liquidités à travers le mécanisme d'appel d'offres négatif a enregistré une hausse importante entre 2005 et 2010. Il est passé de 3,8 milliards à 370 milliards.

A fin novembre 2010, le total des opérations de ponction de liquidité s'élève à 987,2 milliards pour l'ensemble de la zone CEMAC. Au Cameroun il se chiffre à 405,8 milliards, soit 41 % du total sous régional.

#### II.4.3. Activités du marché interbancaire

Tableau 19 : Evolution des opérations sur le marché interbancaire (en milliards de F CFA)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Opérations nationales	45,5	9,5	12,0	16,0	30,4	25,7
Opérations sous-régionales	16,0	30,2	3,8	62,0	175,8	83,1
<b>Total</b>	<b>61,5</b>	<b>39,7</b>	<b>15,8</b>	<b>78,0</b>	<b>206,2</b>	<b>108,8</b>

Source : BEAC

En fin d'exercice 2010, le montant des opérations du marché interbancaire s'est chiffré à 108,8 milliards dont 25,7 milliards pour les opérations nationales et 83,1 milliards pour les opérations sous-régionales.

Il est à noter qu'à fin novembre 2010, les transactions du marché interbancaire du Cameroun représentent 100 % des transactions interbancaires de la zone CEMAC.

## II.5. SYSTEME BANCAIRE

### II.5.1. Réseau bancaire

Au 31 décembre 2010, le système bancaire camerounais comptait 13 banques en activité :

- 1) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) ;
- 2) Crédit Agricole Société Commerciale de Banque (CA SCB) ;
- 3) Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) ;
- 4) Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
- 5) Afriland First Bank (First Bank) ;
- 6) Commercial Bank-Cameroun (CBC) ;
- 7) Citibank Cameroon (CITI-C) ;
- 8) Ecobank Cameroon (ECOBANK) ;
- 9) Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- 10) National Financial Credit Bank (NFC-BANK) ;
- 11) United Bank for Africa (UBA) ;
- 12) Banque Atlantique Cameroun (BAC) ;
- 13) Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFIBANK).

Un nouvel établissement bancaire a été immatriculé par le Conseil National du Crédit le 22 novembre 2010. Il s'agit de BGFIBANK.

**Tableau 20 : Nombre d'agences/guichets par banque**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
BICEC	27	26	26	27	28	32
CA SCB	15	15	15	16	16	17
SGBC	22	18	21	21	21	24
SCBC	2	2	2	2	2	2
First Bank	11	13	14	15	17	22
Amity Bank	6	10	10	10	-	-
CBC	7	9	9	10	10	10
Citibank	2	2	2	2	2	2
Ecobank	2	10	15	20	25	25
UBC	5	5	6	6	6	12
NFC-BANK	-	8	10	10	12	13
UBA	-	-	1	9	10	9
BAC	-	-	-	-	7	12
BGFIBANK	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>180</b>

Le réseau bancaire comptait 180 agences et/ou guichets au 31 décembre 2010, soit 24 de plus que l'année précédente. La banque qui détient le plus grand nombre d'agences et/ou guichets sur le territoire national est la BICEC (32 agences). Elle est suivie par ECOBANK (25 agences et/ou guichets), la SGBC (24 agences et/ou guichets), Afriland First Bank (22 agences et/ou guichets), la Société Commerciale de Banque (17 agences et/ou guichets), NFC-BANK (13 agences et/ou guichets), UBC (12 agences et/ou guichets), BAC (12 agences et/ou guichets), CBC (10 agences et/ou guichets), UBA (9 agences et/ou guichets). Le nombre de représentation de Standard Chartered Bank et Citibank

est resté stable. Ils possèdent toujours chacun uniquement 2 agences et/ou guichets.

**Tableau 21 : Nombre d'agences par région**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Adamaoua	3	3	4	5	5	6
Nord	5	5	6	6	6	6
Extrême Nord	6	6	8	8	8	7
Centre	23	29	29	34	38	44
Sud	4	3	3	3	4	4
Est	2	2	2	2	2	2
Littoral	31	39	46	54	55	69
Nord-Ouest	6	7	7	8	9	11
Sud-Ouest	10	15	16	17	18	19
Ouest	9	9	10	11	11	12
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>180</b>

Les représentations ouvertes par les établissements de crédit sont plus nombreuse dans la région du Littorale (69 guichets et/ou agences), particulièrement dans le grand centre urbain que représente la ville de Douala. Elle compte à elle seule 65 agences et/ou guichets en décembre 2010. La région du Centre, se place en seconde position avec 44 agences et/ou guichets, dont 43 pour la ville de Yaoundé.

Les régions les moins desservies par les banques demeurent l'Est, le Sud, l'Adamaoua, le Nord et l'extrême Nord.

## II.5.2. Activités des banques

### II.5.2.1. Ressources

**Tableau 22 : Dépôts par type de comptes (en milliards de F CFA)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Comptes de dépôts à régime spécial	189,4	208,3	187,7	185,8	183,6	186,7
Comptes de dépôts à terme	136,1	136,1	159,2	175,5	222,7	313,7
Comptes de dépôts à vue	1 034,9	1 198,5	1 419,3	1 603,8	1 746,7	1 900,0
<b>Total</b>	<b>1 360,4</b>	<b>1 542,9</b>	<b>1 766,1</b>	<b>1 965,1</b>	<b>2 153,0</b>	<b>2 400,3</b>

Les dépôts de la clientèle des banques ont atteint 2 400,3 milliards au 31 décembre 2010. Ils ont connu une augmentation continue au cours des cinq dernières années, s'élevant respectivement à 1 360,4 milliards, 1 542,9 milliards, 1 766,1 milliards, 1 965,1 milliards et 2 153 milliards en fin d'exercice 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

Les dépôts à régime spécial s'élèvent à 186,7 milliards en décembre 2010. Depuis 2005, ils ont connu une évolution en dent de scie. Ils sont passés de 189,4 milliards en décembre 2005 à 208,3 milliards en décembre 2006. A partir de 2007, ils ont progressivement diminué. Ils s'établissent à 187,7 milliards en décembre 2007, 185,8 milliards en décembre 2008 et à 183,6 milliards en décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, les dépôts à terme se chiffrent à 313,7 milliards. C'est le montant le plus élevé enregistré depuis 2005 où ils se sont établis à 136,1 milliards. Au cours de cette période ces dépôts ont augmenté de 130,5 %.

Les dépôts à vue constituent la part la plus importante des dépôts par type de compte. Ils représentaient à eux seuls 79,2 % en décembre 2010. Depuis 2005, ils ont quasiment doublé, passant respectivement de 1 360,4 milliards en décembre 2005 à 2 400,3 milliards en décembre 2010.

**Tableau 23 : Dépôts par type de clientèle (en milliards de F CFA)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Administrations Publiques Centrales	79,2	106,5	141,7	129,6	179,2	196,5
Administrations Publiques locales	5,3	9,4	14,5	12,4	8,1	13,1
Organismes publics	38,6	58,4	86,7	113,5	125,9	117,8
Administrations Privées	45,7	60,3	66,8	80,6	84,4	89,2
Entreprises Publiques	72,5	73,5	92,6	123,8	140,2	180,6
Entreprises Privées	288,6	307,2	359,7	422,0	480,4	557,1
Société d'Assurance et de Capital	58,1	61,7	61,8	54,6	51,0	58,2
Entreprises individuelles	30,5	33,3	4,8	41,3	54,9	56,4
Particuliers	681,5	746,5	797,0	891,3	923,3	1 009,2
Divers	60,6	86,1	110,7	95,9	105,4	122,2
<b>Total</b>	<b>1 360,4</b>	<b>1 542,9</b>	<b>1 766,1</b>	<b>1 965,1</b>	<b>2 153,0</b>	<b>2 400,3</b>

Au 31 décembre 2010, on relève une augmentation significative des dépôts des différents types de clientèle des banques, par rapport aux années précédentes.

Les dépôts des administrations publiques centrales s'élèvent à 196,5 milliards au 31 décembre 2010, en hausse de 9,6 % par rapport à 2009. Ils se chiffraient respectivement à 79,2 milliards, 106,5 milliards et 141,7 milliards en décembre 2005, 2006 et 2007, mais ont chuté à 129,6 milliards en décembre 2008. En 2009, le niveau des dépôts a atteint 179,2 milliards.

Les dépôts des administrations publiques locales quant à eux ont été de 13,1 milliards en décembre 2010. On comptabilise des dépôts d'une valeur de 5,3 milliards en décembre 2005, de 9,4 milliards en décembre 2006, de 14,5 milliards en décembre 2007, de 12,4 milliards en décembre 2008 et de 8,1 milliards en décembre 2009.

Les organismes publics ont enregistré 117,8 milliards de dépôts en décembre 2010. On observe une nette progression de ces dépôts depuis 2005 (+205,2 %).

Les administrations privées ont également augmenté leurs dépôts. De décembre 2005 à décembre 2010, ils sont passés de 45,7 milliards à 89,2 milliards, ce qui représente une hausse de 95,2 %.

Dans les entreprises publiques, les dépôts se sont accrus de 149,1 %. Ils se sont établis à 180,6 milliards au 31 décembre 2010 contre 72,5 milliards cinq ans plus tôt.

Les dépôts des entreprises privées s'élevaient à 557,1 milliards en décembre 2010. De 2005 à 2010, ils ont aussi enregistré une hausse importante (268,5 milliards). Ils s'élevaient à 288,6 milliards en décembre 2005, 307,2 milliards en décembre 2006, 359,7 milliards en décembre 2007, 422 milliards en décembre 2008 et 480,4 milliards en décembre 2009.

S'agissant des sociétés d'assurance et de capital, leurs dépôts ont enregistré de légères augmentations entre décembre 2005 et décembre 2010. Ils sont passés respectivement de 58,1 milliards à 61,8 milliards, en décembre 2005 et décembre 2007. Par contre, on a relevé une diminution de ces dépôts en fin d'exercices 2008 et 2009. Ils sont passés respectivement de 54,6 milliards à 51 milliards. En décembre 2010, ils ont connu une hausse de 14,1 % et se chiffraient à 58,2 milliards.

Les dépôts des entreprises individuelles ont progressé de 84,9 %. Ils se sont élevés à 30,5 milliards en décembre 2005 et à 56,4 milliards en décembre 2010.

En fin d'exercice 2010, la plus grande part des dépôts de la clientèle des banques est détenue par les particuliers, soit 42 % des dépôts. Les ressources collectées auprès de ces types de déposants ont considérablement augmenté par rapport à 2005 (+327,7 milliards).

### **II.5.2.2. Crédits**

**Tableau 24 : Crédits par type de comptes (en milliards de F CFA)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Crédits à long terme	9,1	13,0	20,2	32,3	31,8	29,0
Crédits à moyen terme	322,0	332,5	356,5	441,3	527,0	501,6
Crédits à court terme	261,0	303,1	304,8	411,4	421,7	528,9
Créances brutes en souffrance	121,0	123,1	135,7	151,7	180,4	235,3
Comptes débiteurs de la clientèle	237,8	205,8	214,1	229,0	212,3	240,6
Autres sommes dues par la clientèle	6,3	8,1	19,8	12,8	12,1	13,0
<b>Total</b>	<b>957,2</b>	<b>985,6</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 278,4</b>	<b>1 385,4</b>	<b>1 548,3</b>

Les crédits bancaires accordés à la clientèle se chiffrent à 1 548,3 milliards au 31 décembre 2010. Ils ont enregistré un accroissement de 61,3 % depuis le 31 décembre 2005, date à laquelle, ils s'élevaient à 957,2 milliards.

En passant de 9,1 milliards en décembre 2005 à 32,3 milliards en décembre 2008, les crédits à long terme ont augmenté de 254,9 %. A partir de 2009, ils sont en baisse, s'établissant à 31,8 milliards et à 29 milliards en décembre 2010.

Les crédits à moyen terme se sont accrus entre 2005 et 2009. Ils se sont fixés à 322 milliards en décembre 2005, à 332,5 milliards en décembre 2006, à 356,5 milliards en décembre 2007, à 441,3 milliards en décembre 2008 et à 527 milliards en décembre 2009. Ils ont chuté à 501,6 milliards en décembre 2010.

Les crédits à court terme quant à eux, ont progressé de 102,6 % entre 2005 et 2010. Ils se chiffraient respectivement à 261 milliards et à 528,9 milliards.

Les créances brutes en souffrance sont passées de 121,1 milliards en décembre 2005 à 235,3 milliards cinq ans plus tard. Ils ont ainsi enregistré une hausse de 94,5 % au cours de la période sous revue.

Les comptes débiteurs de la clientèle s'établissent à 237,8 milliards et 205,8 milliards en décembre 2005 et 2006, soit une diminution de 13,5 %. En décembre 2007 et 2008, ils ont augmenté, se fixant à 214,1 milliards et 229 milliards. Au 31 décembre 2009, ils ont diminué et se sont situés à 212,3 milliards. Ils repartaient à la hausse en décembre 2010 en se chiffrant à 240,6 milliards.

Les autres sommes dues par la clientèle ont augmenté de 106,3 %. Elles sont passées de 6,3 milliards à 13 milliards en fin d'exercices 2005 et 2010.

**Tableau 25 : Crédits par type de clientèle (en milliards de F CFA)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Administrations Publiques Centrales	6,8	14,3	7,6	4,8	0,2	12,8
Administrations Publiques locales	0,1	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4
Organismes publics	10,2	4,3	5,2	2,1	0,9	0,3
Administrations Privées	12,2	11,7	11,6	16,9	26,0	18,9
Entreprises Publiques	78,7	71,9	86,1	114,3	117,3	202,2
Entreprises Privées	704,5	709,5	755,7	930,7	968,9	1 019,0
Société d'Assurance et de Capital	1,6	2,2	3,5	5,6	29,3	7,3
Entreprises individuelles	48,8	59,6	56,2	65,2	68,4	78,5
Particuliers	93,3	110,9	114,6	135,4	170,9	202,9
Divers	1,1	0,9	10,5	3,1	3,1	5,9
<b>Total</b>	<b>957,2</b>	<b>985,6</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 278,4</b>	<b>1 385,4</b>	<b>1 548,3</b>

Les crédits perçus par les administrations publiques centrales se sont élevés à 12,8 milliards au 31 décembre 2010, contre 0,2 milliard un an plus tôt. Ils se sont fixés à 6,8 milliards en décembre 2005, à 14,3 milliards en décembre 2006, à 7,6 milliards en décembre 2007 et à 4,8 milliards en décembre 2008.

Les montants de crédits reçus par les administrations publiques locales sont demeurés inférieurs à ceux obtenus par les autres types de clientèle des banques. Ils se chiffraient à 0,4 milliard au 31 décembre 2010.

Les crédits accordés aux organismes publics n'ont cessé de décroître de 2005 à 2010, passant de 10,2 milliards à 0,3 milliard, ce qui représente une diminution de 97,1 %.

Les administrations privées quant à elles, ont perçu des crédits de 18,9 milliards au 31 décembre 2010, tandis qu'elles ont reçu 12,2 milliards en décembre 2005.

Au 31 décembre 2010, les entreprises publiques et les entreprises privées ont perçu respectivement 202,2 milliards et 1 019 milliards. Les entreprises privées ont

bénéficié de la plus grande part des crédits accordés par les banques, soit 65,8 % du total des crédits en décembre 2010.

Les sociétés d'assurance et de capital ont obtenu des crédits d'un montant respectif de 1,6 milliards, 2,2 milliards, 3,5 milliards et 5,6 milliards en fin d'exercice 2005, 2006, 2007 et 2008. Les crédits reçus en 2009 ont été les plus élevés. Ils se chiffraient à 29,3 milliards. Au 31 décembre 2010, ils se sont repliés à 7,3 milliards.

Les crédits accordés aux entreprises individuelles se sont établis à 78,5 milliards en décembre 2010. Depuis 2005, ils ont augmenté de 60,9 %.

S'agissant de la clientèle des particuliers, leurs crédits obtenus auprès des banques ont progressé de 117,5 % entre décembre 2005 et décembre 2010, passant de 93,3 milliards à 202,9 milliards

**Tableau 26 : Crédits par secteur d'activité (en milliards de F CFA)**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Agriculture-Elevage-Chasse-Sylviculture-Pêche	134,9	137,1	139,8	161,2	150,6	151,8
Industries extractives	13,9	14,7	13,4	18,0	13,3	28,2
Industries manufacturières	356,6	345,1	331,1	382,9	493,0	481,4
Production et-distribution d'électricité-gaz-vapeur-eau	22,4	26,3	11,4	21,8	41,8	43,0
Bâtiments et travaux publics	69,7	70,2	81,5	90,4	139,8	196,0
Commerce de gros et détail-restauration et hôtel	387,0	396,3	452,2	418,8	440,8	432,6
Transports-activités des auxiliaires de transport et télécoms	139,2	144,9	158,1	162,3	192,6	179,8
Activité des institutions Financières immobilières-production et services des entreprises	187,1	183,1	229,3	211,6	147,5	180,7
Services destinés aux collectivités, sociaux et personnels	243,5	274,5	293,9	377,2	337,6	319,9
<b>Total</b>	<b>1 554,3</b>	<b>1 592,3</b>	<b>1 710,8</b>	<b>1 844,3</b>	<b>1 957,1</b>	<b>2 013,3</b>

Source : BEAC

Le secteur d'activités qui a obtenu le plus important prêt bancaire en décembre 2010, est celui des industries manufacturières (481,4 milliards). Par contre, le secteur des industries extractives a reçu le montant de crédit le plus bas, soit 28,2 milliards.

### II.5.3. Normes prudentielles

**Tableau 27 : Evolution du nombre de banques respectant les normes prudentielles**

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Capital minimum	8	9	9	11	10	10
Ratio de couverture des risques	6	7	8	10	9	9
Ratio de couverture des immobilisations	5	6	7	10	8	7
Ratio de liquidité	9	11	11	12	12	12
Coefficient de transformation	6	8	9	11	8	6

Au 31 décembre 2010, l'analyse des normes prudentiels montre que :

- les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ont été respectées par 10 banques ;

- le seuil minimal de 8 % requis pour le ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets est respecté par 9 banques ;
- 7 banques ont réalisé un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- s'agissant du ratio de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 12 banques ;
- 6 banques se sont conformées à la norme de 50 % exigée pour le coefficient de transformation à long terme.

Sur un total de 43 banques analysées par la COBAC à fin 2010 dans l'ensemble de la CEMAC, 36 ont affiché un ratio de couverture de risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum réglementaire de 8 %, contre 32 banques l'année précédente.

Les fonds propres comptables de l'ensemble des banques de la CEMAC se sont établis à 648,3 milliards de FCFA en 2010 contre 597,5 milliards de FCFA en 2009, soit une variation annuelle de 8,5 %. La part des fonds propres comptables dans le total de la situation cumulée des établissements de crédit de la CEMAC a progressé de 5,5 points pour ressortir à 129,5 % en 2010.

Sur les 7 banques en infraction par rapport au ratio de couverture des risques, 3 sont en activité au Cameroun, 2 au Tchad, 1 en Centrafrique et 1 en Guinée Equatoriale.

A fin 2010, 40 banques sur les 43 en activité ont présenté un ratio de liquidité supérieur au minimum réglementaire de 100 %, comme en 2009. Les trois (3) banques en infraction à cette date sont implantées en Centrafrique, au Gabon et au Tchad.



## II.6. ASSURANCES

### II.6.1. Opérateurs du marché

Au 31 décembre 2010, le secteur des assurances au Cameroun comptait 25 compagnie, dont 18 d'assurance vie et 7 d'assurance dommages.

Les compagnies d'assurance dommages sont :

- 1) ACTIVA ASSURANCES ;
- 2) Assurances Générale du Cameroun (AGC) ;
- 3) Allianz Cameroun Assurances ;
- 4) ALPHA ASSURANCES ;
- 5) AREA ;
- 6) AXA ASSURANCES ;
- 7) BENEFICIAL GENERAL ;
- 8) CAMINSUR S.A ;
- 9) CHANAS ASSURANCES ;
- 10) Colina LA CITOYENNE ;
- 11) Compagnie Professionnelle d'Assurances (CPA) ;
- 12) GMC ASSURANCES ;
- 13) NSIA CAMEROUN ;
- 14) PRO ASSUR ;
- 15) SAAR ASSURANCES ;
- 16) SAMARITAN ;
- 17) SAMIRIS ASSURANCES ;
- 18) ZENITHE ;

Les compagnies d'assurance vie sont :

- 1) ACTIVA VIE ;
- 2) Allianz Vie ;
- 3) BENEFICIAL LIFE INSURANCE ;
- 4) Colina ALL LIFE ;
- 5) PRO ASSUR VIE ;
- 6) SAAR VIE ;
- 7) UACAM VIE.

Ce secteur a généré en fin d'exercice 2010, 1 465 emplois directs dont 367 cadres, 576 agents de maîtrise et 519 employés. Ils totalisaient 1 384 emplois directs en décembre 2009, dont 359 cadres, 582 agents de maîtrise et 443 employés.

## II.6.2. Statistiques du marché

En 2010, le secteur des assurances a enregistré une production globale de 127,9 milliards en hausse de 8,3 % par rapport à l'année 2009 qui avait enregistré 118,1 milliards.

La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages, qui représentent 75,7 % du marché, contre 75,8 % l'année dernière

En assurances dommages, on constate une croissance de 8,9 % du chiffre d'affaires. Il est passé de 89,6 milliards en décembre 2009 à 97,5 milliards en décembre 2010.

L'examen de la production par branche révèle ce qui suit :

- le chiffre d'affaires de la branche automobile s'est élevé à 35,4 milliards, soit une part de 36,2 % dans l'IARDT. Le transport Public des Voyageurs, évalué à 14,3 % se chiffre à 5 milliards ;
- les accidents corporels et maladie ont réalisé un chiffre d'affaires de 23,3 milliards, pour un poids relatif de 24,1 % dans le chiffre d'affaires dommages ;
- les transports a contribué au chiffre d'affaires IARDT à hauteur de 17,9 % (soit 17,4 milliards) ;
- l'incendie et les autres dommages aux biens, avec 11,5 milliards représentent 11,8 % de la branche ;
- la responsabilité civile générale a obtenu 3,7 milliards de chiffre d'affaires, soit 3,8 % de la production totale IARDT.

L'assurance vie quant à elle, affiche un chiffre d'affaires de 31,1 milliards en 2010 contre 28,5 milliards en 2009, soit un accroissement de 9 %. Sur les quatre derniers exercices, la progression globale est de 31 %.

L'assurance vie représente 24,3 % du marché en 2010, contre 28,5 % en 2009 et 22,7 % en 2008.

Sur un total de 31,1 milliards en 2010, la répartition est de 50,6 % pour les assurances individuelles, 41,1 % pour les assurances collectives et 1,4 % pour les acceptations vie.

Toutes branches confondues, les sociétés d'assurance ont payé 47,5 milliards de sinistres, soit 6,7 % de plus qu'en 2009.

Les engagements réglementés du marché s'élèvent à 197,2 milliards. Les placements admis en couverture des engagements réglementés s'élèvent à 216 milliards, soit un taux de couverture de 109,5 %.

Les produits financiers du secteur des assurances connaissent une chute de 40,6 %, passant de 10,1 milliards en 2009 à 6 milliards en 2010. Leur performance représente une valeur relative de 4,7 % par rapport au chiffre d'affaires global du marché.

Les entreprises du marché camerounais dégagent une marge disponible de 50,6 milliards, en hausse de 15,3 milliards par rapport à celle de 2009 qui affichait 43,9 milliards.

La marge minimale est de 20,6 milliards, en progression de 9 % par rapport à celle de 2009, soit 18,9 milliards.

Il en résulte au titre de l'exercice 2010, un surplus de marge de solvabilité de l'ordre de 30 milliards, soit une croissance de 20 % par rapport à 2009 (25 milliards).

Le taux de couverture de la marge de solvabilité a évolué dans le même sens, 245,6 % en 2010 contre 232,3 % en 2009.

L'exploitation de toutes les branches confondues conduit à un résultat de 8,3 milliards, en baisse de 22 % par rapport à celui de 2009 (10,6 milliards).

**TROISIEME PARTIE :**  
**ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU**  
**CREDIT**

### III.1. PRESENTATION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

Dans ses missions définies par le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant son organisation et son fonctionnement, le Conseil National du Crédit (CNC) du Cameroun est un organisme consultatif chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit ainsi que sur la réglementation bancaire au Cameroun.

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Il est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Recteur de l'Université de Douala ;

- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Monsieur MONTHE Dieudonné, Personnalité cooptée.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

### III.2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CNC

En 2010, certains travaux du Conseil débutés au cours des années précédentes, ont abouti à la signature de deux textes réglementaires. Il s'agit de la Décision n° 00000127 du 21 mai 2010 portant publication des conditions de banques, qui a été élaborée dans le but d'apporter à la clientèle des banques une meilleure connaissance des coûts des différentes prestations qui leur sont appliqués et de permettre une comparaison des tarifs proposés par les autres banques, et de la Décision n° 00000128 du 21 mai 2010 fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance. Ce dernier rentre dans le cadre de la mise en place des dispositions des articles 21 et 40 du Règlement n° 01/02/UMAC/CEMAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la microfinance qui stipulent que les établissements de microfinance sont immatriculés au Conseil National du Crédit, et que l'ouverture de leurs agences et guichets, notamment pour ceux de deuxième catégorie est soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité Monétaire après avis du CNC.

Le secteur de la microfinance joue de plus en plus un rôle économique et social croissant. Bien que les dépôts et les crédits des établissements de microfinance soient nettement inférieurs à ceux des établissements de crédit, leur clientèle représente la moitié de la clientèle bancarisée. A cet effet, la mise en place des dispositifs de régulation efficaces s'avère nécessaire. Grâce aux efforts conjoints de l'Autorité Monétaire et de la Commission Bancaire, le développement anarchique de ce secteur laisse progressivement place à des évolutions plus maîtrisées. Pour sa part, le CNC s'est proposé dans le cadre de ses missions de mettre en place un Cadre d'Analyse et de Suivi des Etablissements de Microfinance (CASEMF). Il est destiné à mettre à la disposition des pouvoirs publics et des partenaires au développement, un outil pouvant contribuer à la définition des options de politique de développement du secteur de la microfinance, de compléter le dispositif de supervision des activités de microfinance par une évaluation permanente de leur performance, et de permettre aux EMF d'avoir une appréciation de la situation des autres établissements.

En sa session du 10 juillet 2009, le Conseil a, dans le souci d'apporter sa contribution à la résolution du problème de financement des investissements, prescrit la réalisation d'une étude sur la création d'une Banque Nationale de Développement au Cameroun. Au cours de l'année 2010, un appel d'offres restreint a été lancé auquel un seul bureau d'études a souscrit pour la réalisation de ces travaux. Aussi, il a été déclaré infructueux. Dans la mesure où le délai de livraison du rapport relatif à cette étude était fixé au 30 juillet de la même année, le Secrétaire Général du CNC a fait appel à des consultants indépendants qui ont honoré les échéances. La Finalisation de cette étude a été faite par le Comité Economique et Financier du CNC et les membres du Conseil l'ont validée lors de la session du 21 juillet 2010. Le dossier y relatif a été transmis au Ministre des

Finances, Président du Conseil National du Crédit pour saisine du Gouvernement.

Le Conseil a également adopté en session du 21 juillet 2010 le projet d'Arrêté instituant le Service Bancaire Minimum Garanti au terme de différentes concertations des membres du Comité de la Réglementation du CNC. Le Service Bancaire Minimum Garanti, représente un ensemble de prestations gratuites que les banques devront assurer à toute leur clientèle des particuliers. Il s'agit de :

- l'ouverture des comptes ;
- la délivrance du relevé d'identité bancaire ;
- la délivrance de chèquiers, la délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces au profit du titulaire d'un compte ;
- la délivrance des livrets d'épargne ;
- le paiement par carte bancaire auprès d'un commerce au Cameroun ;
- la consultation du compte sur place ;
- la délivrance d'attestation de non redevance ;
- le paiement par chèques ;
- le versement d'espèces dans les agences d'une même banque ;
- le retrait d'espèces sur la même place bancaire ;
- le virement de compte à compte dans une même banque ;
- le retrait de billets dans les guichets automatiques bancaires de la banque du porteur de la carte ;
- le changement d'adresse et la délivrance du relevé de compte mensuel.

Ce projet de texte a été transmis au Ministre des Finances, Président du Conseil National du Crédit pour signature.

Les activités du Conseil ont aussi porté sur la création d'un fichier national des entreprises du Cameroun. L'implémentation effective de ce projet a été retardée depuis 1994, année à laquelle la Banque des Etats de l'Afrique Centrale avait demandé au CNC de sursoir ses travaux car elle envisageait de mettre en place un programme sous régional de création d'une Centrale des Bilans, toujours pas en place. De ce fait, l'actuelle politique de relance de l'économie camerounaise nécessitant une amélioration du climat des affaires avec des instruments d'analyse pertinents, le Conseil a pris lors de sa session du 11 décembre 2009, la résolution de relancer le développement de ce fichier. A cet effet, le Secrétariat Général du CNC a conçu le cadre du Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANA). Ce fichier mettra à la disposition de diverses catégories d'utilisateurs, des données sur les entreprises, les établissements de crédit, les acteurs de la bourse, les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la communauté des chercheurs, des informations économiques fiables susceptibles d'éclairer leurs décisions. Il complètera l'outil diagnostic sur la performance et la vulnérabilité des PME du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et



de l'Artisanat (MINPMEESA) et sera complémentaire à la Centrale des Bilans de la BEAC.

S'agissant des PME, tenant compte du potentiel de ce secteur et considérant le fait que l'ensemble des initiatives menées par les différents départements ministériels, les partenaires au développement, les ONG et les autres intervenants dans le cadre de l'encadrement et du financement de la PME demeurent parcellaires et n'impulsent pas à suffisance le développement véritable de ces entreprises, le Conseil a créé en son sein une plateforme de concertation et d'orientation pour le développement de la PME. Cette plateforme a pour mission la mise à niveau des différentes institutions intervenant dans le secteur de la PME sur la vision, les politiques et les stratégies du Gouvernement en ce qui concerne son développement, l'harmonisation des activités des intervenants au développement de la PME, l'évaluation des différentes mesures prises pour un meilleur développement de la PME, la proposition coordonnée des mesures à mettre en place pour l'amélioration de l'encadrement, de la mobilisation et de l'allocation des ressources et la veille stratégique pour un développement innovant de la PME. Les travaux de ladite plateforme sont menés par le Comité Economique et Financier du CNC élargi au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). Lors de sa session ordinaire du 21 juillet 2010, le Conseil a recommandé de mener une étude sur la mise en place d'un mécanisme transitoire de financement de la PME à travers les fonds public. Il vise à renforcer l'accès des PME aux financements des établissements de crédit. Il consiste en la mise en place d'une garantie à donner par l'Etat du Cameroun aux établissements de crédit pour financer des PME préalablement sélectionnées de commun accord entre les banques et l'Etat.

Au cours de 2010, il a également été élaboré un nouveau projet de Décret modifiant et complétant le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit. Ce projet de texte prévoit entre autre, l'ajout de nouveaux membres et une nouvelle répartition de la contribution au budget du CNC. Il a été adopté par les membres du Conseil après intégration des observations des services du Premier Ministre, et devrait être transmis au Président de la République du Cameroun pour signature.

### III.3. DECISIONS

Le Président du Conseil National du Crédit a signé les actes suivants :

- 17/03/2010 Décision à caractère individuel n° 01/10 du 17 mars 2010 autorisant NFC-BANK à ouvrir une agence dans la localité de YAOUNDE (Marché Central) ;
- 06/05/2010 Décision à caractère individuel n° 02/10 du 06 mai 2010 autorisant United Bank for Africa (UBA) à ouvrir des agences dans la localité de YAOUNDE (Mvog-Mbi, Mvog-Ada et Aéroport International de Nsimalen) ;
- 18/05/2010 Décision à caractère individuel n° 03/10 du 18 mai 2010 autorisant la BICEC à ouvrir une agence dans la localité de YAOUNDE (Omnisport) ;
- 08/06/2010 Décision à caractère individuel n° 04/10 du 08 juin 2010 autorisant la SGBC à ouvrir une agence dans la localité de DOUALA (Bonamoussadi) ;
- 11/06/2010 Décision à caractère individuel n° 05/10 du 11 juin 2010 autorisant NFC-BANK à ouvrir une agence dans la localité de YAOUNDE (Mvog-Mbi) ;
- 15/06/2010 Décision à caractère individuel n° 06/10 du 15 juin 2010 autorisant la SGBC à ouvrir une agence dans la localité de YAOUNDE (Mvan) ;
- 20/07/2010 Décision à caractère individuel n° 07/10 du 20 juillet 2010 autorisant la SGBC à ouvrir une agence dans la localité de DOUALA (Ndokoti) ;
- 20/07/2010 Décision à caractère individuel n° 08/10 du 20 juillet 2010 autorisant Afriland First Bank à ouvrir des agences dans les localités de YAOUNDE (Mvog-Mbi), KRIBI et BERTOUA ;
- 22/11/2010 Décision à caractère individuel n° 09/10 du 22 novembre 2010 portant immatriculation de BGFIBANK Cameroun en qualité d'établissement de Crédit dans la catégorie Banque ;
- 26/11/2010 Décision à caractère individuel n° 10/10 du 26 novembre 2010 autorisant BGFIBANK Cameroun à ouvrir des agences dans la localité de Douala (Bonanjo, Bonapriso et Akwa) et Yaoundé (Montée « Ane rouge »).

## **ANNEXES**

## 1. Textes réglementaires

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
\*\*\*\*\*

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND  
\*\*\*\*\*

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

### **Décision n° 0000127 du 21 mai 2010 portant publication des conditions de banque**

**LE MINISTRE DES FINANCES,  
Président du Conseil National du Crédit**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- Vu la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ;
- Vu l'Ordonnance n° 85/002 du 31 août 1985 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit, modifiée par les textes subséquents ;
- Vu le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit ;
- Vu le Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le Décret n° 2007/269 du 07 septembre 2007 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu l'Arrêté n° 244/MINFI/DCE/D du 05 avril 1989 portant conditions de banque et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la Décision à caractère général n° 01/90 du 28 juin 1990 modifiant et complétant la Décision à caractère général n° 01/89 du 09 février 1989 relative aux sanctions applicables aux établissements de crédit ;

Après avis du Conseil National du Crédit,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les établissements de crédit sont tenus de faire semestriellement, et immédiatement après tout changement, une publicité par voie de presse et de manière permanente par affichage dans leurs différents agences, guichets et sites internet, de leurs conditions de banque applicables à la clientèle, notamment :

- les taux applicables aux opérations avec la clientèle ;
- les prélèvements obligatoires au profit de l'Etat ou des institutions publiques ;
- les commissions perçues par les établissements de crédit ;
- les frais et commissions perçus sur les services d'assurance ;
- les frais liés aux divers autres services.

**Article 2.**- Les établissements de crédit sont également tenus de communiquer trimestriellement et immédiatement après tout changement, leurs conditions de banque au Ministre des Finances, au Conseil National du Crédit, à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

**Article 3.**- Le Conseil National du Crédit est chargé de la centralisation des conditions de banque.

**Article 4.**- Tout contrevenant aux dispositions de la présente Décision s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 5.**- Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du Ministère des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision.

**Article 6.**- La présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publiée et communiquée en français et en anglais partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 21 mai 2010

**Le Ministre des Finances,  
Président du Conseil National du Crédit**

**ESSIMI MENYE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
\*\*\*\*\*

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND  
\*\*\*\*\*

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

**Décision n° 0000128 du 21 mai 2010 fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance**

**LE MINISTRE DES FINANCES,  
Président du Conseil National du Crédit**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- Vu la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ;
- Vu le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
- Vu le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit ;
- Vu le Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le Décret n° 2007/269 du 07 septembre 2007 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;

Après avis du Conseil National du Crédit,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- La présente Décision fixe les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance.

## TITRE I : DE L'IMMATRICULATION ET DE LA DELOCALISATION

### CHAPITRE 1 : DE L'IMMATRICULATION

**Article 2.-** Pour être autorisé à exercer sur le territoire national, tout établissement de microfinance doit être agréé par l'Autorité Monétaire après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

**Article 3.- (1)** Les établissements de microfinance agréés, sont tenus de solliciter leur inscription au registre spécial d'immatriculation du Conseil National du Crédit.

**(2)** Le dossier d'inscription adressé au Secrétaire Général du Conseil National du Crédit est composé des pièces suivantes :

- une copie de l'agrément de l'Autorité Monétaire ;
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive ou tout autre document en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme ou l'expédition des conventions liant le postulant à divers organismes et/ou établissements ;
- l'expédition du procès-verbal de la libération effective du capital social ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des dirigeants ;
- l'acte d'agrément des dirigeants ;
- une attestation de localisation du siège social ;
- l'organigramme.

**Article 4.-** Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit soumet à la signature du Président le projet de Décision à caractère individuel portant immatriculation de l'établissement de microfinance, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de dépôt de la demande.

**Article 5.-** L'immatriculation entraîne une autorisation d'ouverture du siège social de l'établissement de microfinance.

**Article 6.-** L'établissement de microfinance dispose de douze (12) mois, à compter de la date de notification de son agrément pour ouvrir un point de vente au public.

**Article 7.-** L'établissement de microfinance informe le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit de l'ouverture effective au public des bureaux de son siège. Il doit préciser le nombre d'agents appelés à y servir en permanence, les restrictions d'exploitation, les horaires envisagés pour l'ouverture et la fermeture des bureaux.

**Article 8.-** En cas de non ouverture dans les délais ci-dessus, la Décision portant immatriculation de l'établissement de microfinance au Conseil National du Crédit devient caduque et entraîne retrait de l'agrément.

## CHAPITRE 2 : DE LA DELOCALISATION DES AGENCES

**Article 9.- (1)** Toute délocalisation volontaire du siège de tout établissement de microfinance régulièrement agréé et immatriculé doit être portée trois (03) mois avant, à la connaissance du Secrétaire Général du Conseil National du Crédit qui en informe le Président.

**(2)** Toute délocalisation due à un cas de force majeure doit être portée à la connaissance du Conseil National du Crédit dès sa survenance.

**(3)** Le projet de délocalisation doit faire ressortir les motifs qui ont conduit l'établissement de microfinance à prendre une telle décision, ainsi que les mesures prises pour l'information des épargnants.

**Article 10.-** Le retrait d'agrément de l'établissement de microfinance entraîne sa radiation de la liste tenue par le Conseil National du Crédit.

## TITRE II : DE L'OUVERTURE ET DE LA FERMETURE DES GUICHETS ET AGENCES DES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

### CHAPITRE 1 : DE L'OUVERTURE

**Article 11.-** Est soumise à une déclaration préalable à l'Autorité Monétaire, à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et au Conseil National du Crédit, l'ouverture d'un guichet ou d'une agence par les structures de la première et de la troisième catégorie.

**Article 12.-** L'ouverture d'une agence ou d'un guichet par les structures de deuxième catégorie est soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité Monétaire après avis du Conseil National du Crédit.

**Article 13.-** Les demandes d'ouverture des guichets ou agences des établissements de microfinance de deuxième catégorie sont adressées au Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

**Article 14.-** La demande d'ouverture doit :

- être accompagnée d'une étude sommaire du marché sur la rentabilité socio-économique ;
- spécifier le nombre d'agents camerounais qui y seront affectés de façon permanente, avec indication de la qualification professionnelle du chef



d'agence et pour les guichets publics, l'horaire d'ouverture envisagé ainsi que la nature des services à offrir à la clientèle.

**Article 15.- (1)** Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit soumet à la signature du Président du Conseil National du Crédit les projets de décisions établis à la suite de ces demandes.

**(2)** Le Conseil National du Crédit dispose d'un délai de trente (30) jours pour statuer sur la demande. Passé ce délai, l'autorisation est réputée accordée.

**Article 16.-** L'établissement de microfinance rend compte au Secrétariat Général du Conseil National du Crédit dès l'ouverture effective de toute agence ou tout guichet.

**Article 17.-** En cas de non ouverture dans un délai de six (06) mois, la Décision portant autorisation d'ouvrir devient caduque.

**Article 18.-** Toute ouverture de guichet ou agence d'établissement de microfinance effectuée en violation des dispositions ci-dessus est sanctionnée par la réglementation en vigueur en la matière.

## CHAPITRE 2 : DE LA FERMETURE

**Article 19.- (1)** Toute fermeture volontaire d'agence ou de guichet régulièrement ouvert par un établissement de microfinance doit, avant tout commencement d'exécution, être portée à la connaissance du Président du Conseil National du Crédit.

**(2)** Cette information motivée devra notamment indiquer les mesures prises pour la sauvegarde des intérêts de la clientèle.

**(3)** Sauf autorisation du Président du Conseil, les opérations dudit guichet ou de ladite agence ne peuvent être arrêtées que trois (03) mois après la déclaration d'intention de fermeture.

**Article 20.-** La fermeture de tout guichet ou agence d'établissement de microfinance peut être ordonnée par l'Autorité Monétaire après avis du Conseil National du Crédit.

**Article 21.-** Tout guichet ou agence régulièrement fermé peut être réouvert. La procédure de réouverture est la même que celle de l'ouverture.

### TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

**Article 22.-** Tout établissement de microfinance exerçant sans agrément sera fermé d'office par décision du Président du Conseil National du Crédit, sans préjudice des sanctions réglementaire en vigueur en la matière.

**Article 23.-** Tout établissement de microfinance régulièrement immatriculé au Conseil National du Crédit doit tenir le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit informé des résultats des opérations de fusion avec d'autres établissements, ou sociétés, et de rachat d'actions intervenant dans son fonctionnement, avec indication de la nouvelle raison sociale de l'établissement, de la nouvelle répartition du capital et, éventuellement, des innovations envisagées dès la conclusion de l'opération.

**Article 24.-** Le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du Ministère des Finances et du Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision.

**Article 25.-** La présente Décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publiée et communiquée en français et en anglais partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 21 mai 2010

**Le Ministre des Finances,  
Président du Conseil National du Crédit**

**ESSIMI MENYE**

## 2. Statistiques

Tableau a.1 : Données statistiques de base

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Pétrole brut</b>						
Production (en millions de barils)	30,1	31,9	31,6	30,7	29,0	23,0
Production (en millions de tonnes)	4,2	4,4	4,4	4,3	4,0	3,2
Ventes à la raffinerie (en millions de tonnes)	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Exportations (en millions de barils)	28,7	30,5	30,2	28,7	27,0	21,1
Exportations (en millions de tonnes)	4,0	4,2	4,2	4,0	3,8	2,9
Prix moyen à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	184,5	231,5	239,0	301,8	199,3	270,6
Prix du baril (en \$ E.U.) - Spot crude	53,4	64,3	71,1	97,0	61,8	79,0
Décote moyenne du pétrole camerounais (en \$ E.U.)	4,7	2,7	1,9	3,0	3,0	3,0
Prix du baril camerounais-Kolé et Lokélé (en \$ E.U.)	48,7	61,6	69,2	94,0	58,8	76,0
Prix du baril (en FCFA)	25 631,2	32 156,8	33 188,7	41 912,6	27 681,8	37 585,7
<b>Cacao (fèves et dérivés)</b>						
Production (en milliers de tonnes)	190,0	196,3	186,5	190,0	190,0	194,1
Exportations (en milliers de tonnes)	181,9	187,8	151,4	165,2	165,2	170,1
Cours mondial du cacao (Dollars/tonne)	1 544,7	1 590,6	1 958,1	2 572,8	2 895,0	3 130,6
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	720,0	729,7	737,2	900,5	1 070,7	1 215,3
<b>Café (arabica et robusta)</b>						
Productions robusta et arabica (en milliers de tonnes)	67,0	62,3	62,6	60,1	57,7	62,5
Exportations (en milliers de tonnes)	43,6	44,9	50,4	45,4	40,8	41,4
Cours mondial du robusta (Cents/livre)	53,4	70,3	88,3	106,2	77,1	84,1
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	765,0	768,4	746,5	835,0	640,6	733,2
<b>Coton (masse)</b>						
Production (en milliers de tonnes)	306,0	270,0	170,0	161,5	153,4	120,6
Exportations (en milliers de tonnes)	116,4	83,4	132,1	83,3	79,1	79,9
Cours mondial de l'indice A de Cotlook (Cents/livre)	55,2	58,1	63,3	71,4	62,8	103,5
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	602,0	649,7	521,5	547,0	508,0	879,9
<b>Bois bruts</b>						
Production de grumes (en milliers de m <sup>3</sup> )	2 058,9	2 573,6	2 730,6	2 594,1	2 464,3	2 538,3
Exportations de grumes (en milliers de tonnes)	145,2	319,5	548,3	493,5	444,2	459,7
Cours mondial des grumes (Dollar/m <sup>3</sup> )	202,2	238,5	268,0	290,7	285,9	278,2
Prix à l'exportation des grumes (milliers de FCFA/tonne)	91,4	98,9	110,4	111,3	115,7	118,2
Production de bois débités (en milliers de m <sup>3</sup> )	...	...	...	...	...	...
Exportations de bois débités (en milliers de tonnes)	687,6	677,3	830,4	747,4	672,6	699,5
Cours mondial des bois débités (Dollar/m <sup>3</sup> )	650,2	743,7	797,5	875,7	803,1	849,2
Prix à l'exportation des bois débités (milliers de FCFA/tonne)	297,8	348,6	319,5	326,2	316,1	350,8
Exportations de grumes et de bois débités (en milliers de tonnes)	832,8	996,8	1 378,8	1 240,9	1 116,8	1 159,2
Prix moyen pondéré à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	261,8	268,6	236,3	240,7	236,4	258,6
<b>Aluminium brut et dérivés</b>						
Exportations (en milliers de tonnes)	72,4	67,7	70,4	74,8	79,4	81,0
Cours mondial de l'aluminium (Dollar/tonne)	1 900,5	2 573,1	2 650,0	2 577,9	1 669,2	2 170,3
Prix à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	1 173,3	1 289,9	1 319,6	1 193,4	816,5	1 114,4
<b>Bananes</b>						
Production (en milliers de tonnes)	265,5	256,6	232,9	235,2	237,6	241,8
Exportations (en milliers de tonnes)	265,5	256,6	232,9	235,2	237,6	241,8

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cours mondial de la banane (Dollar/livre)	10,4	12,4	12,3	15,3	15,4	16,0
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	135,4	131,2	125,7	145,6	154,7	169,0
<b>Caoutchouc naturel</b>						
Production (en milliers de tonnes)	61,0	63,9	56,1	57,2	58,2	60,0
Exportations (en milliers de tonnes)	41,2	43,2	37,9	38,6	39,3	40,5
Cours mondial du caoutchouc naturel (Cents/livre)	68,1	95,6	103,9	118,6	87,2	165,7
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	571,4	787,8	750,7	796,5	618,8	1 234,8
<b>Croissance et inflation des principaux partenaires</b>						
Croissance 1/	2,6%	3,0%	2,7%	0,5%	-3,2%	3,0%
dont: France	1,9%	2,4%	2,1%	0,3%	-2,5%	1,6%
Inflation 1/	2,3%	2,4%	2,1%	3,4%	0,1%	1,5%
dont: France	1,9%	1,9%	1,6%	3,2%	0,3%	0,7%
<b>Taux de change et d'intérêt</b>						
FCFA/\$ E.U. (moyenne)	526,5	522,4	479,4	445,7	471,0	494,4
FCFA/DTS	778,1	768,7	738,8	704,6	726,5	754,4
EURIBOR 2/	...	...	...	...	...	...

**Sources:** Administrations nationales, FMI et BEAC

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

**Tableau a.2 : Balance des paiements résumée (en milliards de F CFA)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>SOLDE DU COMPTE COURANT (transferts publics inclus)</b>	-261,3	112,3	137,0	-201,4	-528,2	-322,4
<b>SOLDE DU COMPTE COURANT (transferts publics exclus)</b>	-283,9	52,6	73,7	-264,9	-589,6	-338,7
<b>SOLDE DU COMMERCE EXTERIEUR</b>	198,0	350,4	352,1	205,5	-183,8	29,5
Exportations, fob	1 722,3	2 012,4	2 375,3	2 637,6	1 969,0	2 241,9
Pétrole brut	735,2	981,3	1 001,5	1 204,3	748,5	792,1
Cacao	130,9	137,0	111,6	148,7	176,8	206,7
Café	33,4	34,5	37,6	37,9	26,2	30,4
Coton	70,1	54,2	68,9	45,6	40,2	70,3
Bois	218,0	267,7	325,9	298,7	264,0	299,7
Aluminium	85,0	87,3	92,9	89,3	64,9	90,3
Banane	35,9	33,7	29,3	34,3	36,7	40,9
Caoutchouc naturel	23,5	34,0	28,5	30,8	24,3	50,0
Divers	390,2	382,7	679,1	748,1	587,4	661,5
Importations, fob	-1 524,3	-1 662,0	-2 023,1	-2 432,0	-2 152,7	-2 212,4
<b>Balance des services (non-facteurs)</b>	-256,8	-228,5	-188,9	-527,4	-250,7	-198,4
<b>Balance des revenus</b>	-327,2	-173,2	-239,2	-147,2	-225,3	-230,8
dont :- intérêts publics (débit)	-111,1	-111,7	-31,1	-30,6	-20,0	-26,0
-intérêts privés (débit)	-143,1	-65,3	-66,9	-68,7	-50,5	-53,1
Solde des transferts courants	124,7	163,6	213,0	267,6	131,5	77,3
dont :- publics (nets)	22,6	59,7	63,3	63,5	61,4	16,2
-privés (nets)	102,1	103,9	149,7	204,1	70,1	61,1
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>	203,4	100,0	230,0	306,9	533,4	546,0
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	49,2	829,1	94,5	65,9	86,9	20,4
dont : publics (nets)	5,0	804,1	74,6	66,0	86,9	22,2
: privés (nets)	44,2	24,9	19,9	-0,1	0,0	-1,8
<b>COMPTE FINANCIER</b>	154,2	-729,0	135,5	241,0	446,5	525,6
Investissements directs	118,5	33,7	94,4	10,4	382,0	364,9
dont secteur pétrolier						
Investissements de portefeuille (nets)	0,4	-2,4	-1,7	-18,2	3,1	-19,0
Autres investissements (nets)	35,3	-760,3	42,7	248,9	61,4	179,7
Opérations à plus d'un an (MLT)	-57,1	-787,4	-20,1	11,0	22,6	75,2
Opérations à moins d'un an (CT)	92,5	27,1	62,8	237,9	38,8	104,6
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	-25,2	28,8	72,3	43,8	140,0	-101,3
<b>Solde global</b>	-83,1	241,2	439,2	149,3	145,2	122,3
<b>Financement</b>	83,1	-241,2	-439,2	-149,3	-145,2	-122,3
Variations des réserves officielles (baisse + )	-139,8	-474,8	-439,2	149,3	-145,2	-122,3
Financements exceptionnels	222,9	233,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés extérieurs (baisse -)	-12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements et annulations déjà obtenus	235,6	233,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont: rééchelonnement possible	...	...	...	...	...	...

Source : BEAC

**Tableau a.3 : Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>PIB, prix et population (variations annuelles, en %)</b>						
Taux de croissance (PIB réel)	2,3	3,2	4,0	3,7	2,1	2,4
Secteur pétrolier	-9,3	7,6	-0,8	-2,9	-5,5	-20,6
Secteur non pétrolier	3,2	2,9	4,4	4,1	2,5	3,7
Taux de croissance démographique (moyen)	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Inflation (déflateur du PIB non pétrolier)	-0,3	2,3	1,5	6,1	4,3	1,6
Inflation (prix à la consommation - moyenne annuelle)	1,9	5,1	1,1	5,3	3,0	1,3
<b>Finances publiques</b>						
Recettes totales	19,8	16,5	5,8	13,8	-1,2	-5,2
Recettes pétrolières	31,0	37,4	2,1	27,2	-37,3	-1,3
Recettes non pétrolières	15,7	7,9	7,7	7,1	20,2	-6,3
Dépenses totales	2,7	15,3	13,8	14,2	9,7	11,3
Dépenses courantes	4,5	12,4	4,0	16,6	-2,5	22,0
Dépenses en capital	-7,0	32,4	62,2	6,7	52,0	-11,0
<b>Monnaie et crédit</b>						
Avoirs extérieurs nets	40,2	107,4	46,6	15,5	8,5	4,4
Crédits à l'économie	8,0	2,3	8,4	18,4	7,5	6,9
Créances nettes sur l'Etat	-34,6	-166,7	-191,8	-41,4	3,3	-10,7
Masse monétaire (M2)	5,2	9,1	15,2	13,9	7,0	14,2
Concours de la BEAC aux banques	36,7	55,0	-11,5	15,5	86,9	-13,2
Taux de couverture extérieure (fin de période)	67,4	77,5	88,5	92,6	100,3	94,7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIBNP/M2)	5,82	5,73	5,25	5,15	4,91	4,54
Taux directeur BEAC - (TIAO fin de période)	5,50	5,25	5,25	5,25	4,25	4,25
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations, fob	17,2	16,8	18,0	11,0	-25,3	13,9
Importations, fob	10,2	9,0	21,7	20,2	-11,5	2,8
Termes de l'échange	24,4	3,1	-16,6	31,8	-31,0	1,7
Variation des prix à l'exportation	31,7	26,0	-14,5	34,3	-33,2	11,7
Variation des prix à l'importation	5,8	22,3	2,4	1,9	-3,2	9,9
Taux de change effectif réel	-2,7	0,4	0,2	...	...	...
Taux de change effectif réel des exportations	-3,0	-2,5	-0,4	...	...	...
Taux de change effectif réel des importations	-2,3	2,1	0,5	...	...	...
Marge de compétitivité cumulée depuis 1994	8,3	7,8	7,7	...	...	...
<b>Monnaie et crédit (Contribution à la croissance de la masse monétaire, en %)</b>						
Avoirs extérieurs nets	9,9	35,6	29,4	12,4	1,9	3,3
Avoirs intérieurs nets	-4,7	-26,6	-14,2	1,5	5,1	10,9
Crédit intérieur net	-3,0	-22,6	-11,9	1,3	5,4	1,5
Créances nettes sur l'Etat	-8,1	-24,1	-17,0	-9,3	0,9	-2,7
Crédits à l'économie	5,0	1,5	5,1	10,6	4,5	4,2
Autres postes nets	-1,7	-3,9	-2,3	0,2	-0,3	9,4
Masse monétaire (M2)	5,2	9,1	15,2	13,9	7,0	14,2
<b>Comptes nationaux (Contribution à la croissance réelle, en %)</b>						
Produit intérieur brut	2,3	3,2	4,0	3,7	2,1	2,4
dont secteur pétrolier	-0,7	0,5	-0,1	-0,2	-0,3	-1,1
secteur non pétrolier	3,0	2,7	4,1	3,9	2,4	3,5
Demande intérieure brute	2,9	2,1	3,3	8,0	0,3	1,7

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

Consommation	2,7	4,3	2,5	7,4	-2,0	4,0
Publique	0,1	0,4	0,5	0,8	0,0	1,0
Privée	2,6	3,9	1,9	6,6	-2,0	3,1
Investissements bruts	0,1	-2,2	0,8	0,6	2,4	-2,3
Publics	-0,3	0,1	0,9	0,0	1,3	-0,9
Privés (Entreprises et ménages)	0,4	-2,3	0,0	0,7	1,1	-1,5
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations nettes	-0,6	1,1	0,8	-4,3	1,7	0,7
Exportations de biens et services non facteurs	-0,7	-0,6	0,9	-1,6	0,3	-0,2
Importations de biens et services non facteurs	0,1	1,7	-0,1	-2,7	1,5	0,9
<b>Comptes nationaux (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</b>						
Investissements	26,3	25,4	27,0	27,0	26,3	29,9
Epargne intérieure	25,6	26,7	26,7	28,7	23,4	26,0
Epargne nationale	21,9	24,9	24,9	26,3	22,0	24,0
<b>Finances publiques</b>						
Recettes totales	18,0	19,5	19,6	19,9	19,3	17,3
Recettes pétrolières	5,2	6,7	6,5	7,4	4,5	4,2
Recettes non pétrolières	12,7	12,8	13,1	12,5	14,8	13,1
Dépenses totales	13,4	14,4	15,5	15,9	17,3	18,2
Dépenses courantes	11,4	12,0	11,8	12,3	11,7	13,5
Dépenses en capital	2,0	2,4	3,7	3,5	5,6	4,7
Solde budgétaire primaire (déficit -)	6,4	6,9	5,7	4,8	3,5	0,3
Solde budgétaire de base (déficit -)	4,9	5,6	5,2	4,5	3,3	0,1
Solde budgétaire, base engagements hors dons (déficit -)	4,6	5,1	4,1	4,1	2,0	-0,9
Solde budgétaire, base engagements dons compris (déficit -)	4,7	28,8	5,3	4,6	2,8	-0,2
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations de biens et services non facteurs, fob	25,5	27,1	30,6	29,8	22,7	24,2
Importations de biens et services non facteurs, fob	26,2	25,8	29,0	32,8	26,5	25,6
Solde du compte courant (dons off.incl.,def.-)	-3,0	1,2	1,4	-1,8	-4,7	-2,7
Solde du compte courant (dons off.excl.,def.-)	-3,2	0,6	0,7	-2,4	-5,2	-2,8
Encours de la dette extérieure/PIB	36,9	11,6	10,7	9,3	9,0	8,2
Ratio du service de la dette/Recettes budgétaires	24,5	124,9	5,2	4,9	7,2	7,2
Ratio du service de la dette/XBSNF	17,2	90,0	3,3	3,3	6,1	5,1
Réserves extérieures (en mois d'importations caf)	3,8	5,7	6,9	6,4	8,5	8,9
<b>Pour mémoire</b>						
PIB nominal (en milliards de FCFA)	8 749,6	9 387,2	9 908,0	11 064,6	11 289,3	11 920,1
PIB nominal non pétrolier (en milliards de FCFA)	8 001,9	8 420,9	8 919,2	9 852,1	10 532,8	11 104,2
Population (en millions d'habitants)	17,2	17,6	18,1	18,5	19,0	19,5
PIB par tête d'habitant (en \$ E.U.)	968,5	1 020,8	1 144,3	1 339,7	1 260,8	1 236,1

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC

**Tableau a.4 : Liste des banques et établissements financiers en activité en 2010**

<b>I - Banques</b>
1. Afriland First Bank (FIRST BANK)
2. Banque Atlantique Cameroun (BAC)
3. BGFIBank
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
5. Citibank Cameroon (CITI)
6. Commercial Bank - Cameroun (CBC)
7. Ecobank Cameroon (ECOBANK)
8. National Financial Credit Bank (NFC-BANK)
9. Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB CAMEROUN OU CA SCB)
10. Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC)
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
12. United Bank for Africa (UBA)
13. Union Bank of Cameroon (UBC)
<b>II - Etablissements financiers</b>
1. Africa Leasing Company (ALC)
2. PRO-PME Financement (PRO-PME)
3. Société Camerounaise d'Équipement (SCE)
4. ALIOS FINANCE (SOCCA)